

ABONNEMENTS :

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 43 RUE SAINT-VINCENT MONTREAL. TELEPHONES ADMINIS... REDAC... Main 7461 Main 7460

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS.

M. STEPHENS A ORILLIA

Un discours à méditer.

M. George-W. Stephens a prononcé l'autre jour à Orillia un discours qui n'a pas été suffisamment commenté et sur lequel il importe de revenir.

Le civisme canadien implique donc, a-t-il déclaré à Orillia, en résumant l'histoire du Canada et les relations entre les races, la reconnaissance DES DROITS EGAUX des deux langues des fondateurs conjoints du Canada.

Et, analysant les causes de sa propre défaite, il a dit:

Je désire rectifier l'opinion qui existe, je le sais, dans certaines parties du Canada, et selon laquelle ma défaite comme candidat dans ma ville natale de Montréal serait uniquement due à des préjugés de race.

Attribue ma défaite à deux causes principales: D'abord, à l'apathie de mes concitoyens de race anglaise, qui sont les descendants des premiers marchands venus en Canada et qui sont totalement absorbés, depuis des générations, par les préoccupations mercantiles, au point qu'ils en ont presque entièrement oublié leurs devoirs de citoyens.

Et en second lieu, au fait que mes concitoyens canadiens-français croient qu'ils n'ont pas été traités aussi généreusement qu'ils auraient dû l'être, dans les endroits où les Canadiens-Anglais sont en majorité; et je suis d'opinion que ce sentiment n'est pas dénué de fondement et de justice.

Le thème principal du discours est du reste un appel à la meilleure entente entre les races, au respect mutuel, au respect des sentiments et des traditions de chacun; c'est un appel aussi à l'étude de l'histoire qui fera mieux entendre le rôle joué par les deux groupes dans le passé, à l'étude parallèle des deux langues qui permettra aux individus des deux groupes de se mieux connaître dans le présent.

Il est clair — et nous sommes heureux que M. Stephens l'ait affirmé dans un milieu anglo-canadien — que l'ignorance est à la source de la plupart des malentendus qui divisent les deux races: ignorance de l'histoire, qui laisse croire aux nouveaux-venus que ce pays ne doit rien à ses premiers habitants; ignorance des langues qui permet à quelques exploitateurs d'abuser de la bonne foi de toute une population. Personne ne conteste d'ailleurs que les Canadiens-français soient infiniment mieux lotis sur ce point que leurs compatriotes de langue anglaise: ils ont de plus lointaines traditions d'abord, puis ils connaissent infiniment mieux l'anglais.

Le devoir des hommes publics des deux races est de travailler à dissiper cette ignorance, à prêcher les principes de justice et d'égalité sans lesquels ce pays ne pourra vivre.

Le discours d'Orillia est l'un des meilleurs services que M. Stephens ait rendus au Canada tout entier. L'orateur a des loisirs, nous espérons qu'on lui fournira l'occasion de continuer sa campagne.

Et il importe, pour la paix du Canada, que son exemple soit suivi par d'autres représentants de la minorité anglo-protestante de Québec. L'abominable régime que l'on veut imposer à la minorité franco-catholique de l'Ontario fera dans ce pays, si on ne se hâte d'y mettre fin, un mal dont ses auteurs mêmes n'ont pas d'idée.

Et, parmi ceux qui le peuvent combattre, bien peu auront autant d'autorité que les Anglo-protestants de Québec qui peuvent personnellement témoigner de l'esprit de justice et de générosité de la majorité catholique et française.

Omer HEROUX.

LE GRAND - TRONC - PACIFIQUE

Nous saurons demain la portée exacte du projet de convention entre le gouvernement et le "Canadian Northern."

Malgré ce qu'en dit le correspondant de la Gazette, ce matin, il reste encore plusieurs points obscurs et des chiffres qui laissent beaucoup de doute dans l'esprit.

On s'attend à des divergences dans les deux partis. Cela est à désirer. Plus la question sera discutée de différents points de vue, plus le contribuable aura de chances de la bien comprendre.

Quant au gouvernement, s'il désire sincèrement tirer le meilleur parti possible d'une situation difficile, il ne doit pas craindre la critique qui s'inspire de l'intérêt public.

Le temps est venu de prendre des précautions avec les compagnies de chemin de fer et de ne pas encourager leurs projets que dans la mesure de l'intérêt général. La crise actuelle aura son bon côté si nous savons comprendre et retenir les leçons qu'elle comporte.

Voyez ce qui arrive. Depuis quatre ans le trésor et le crédit publics ne servent pour bien dire que d'instruments aux compagnies de chemin de fer. Prêts, subventions, endossements, tous les moyens dont dispose un gouvernement, ont été mis à contribution avec une prodigalité qui frise l'incoscience.

Dix millions, quinze millions, qu'est-ce que c'est pour un pays riche comme le Canada, disait-on, à ceux qui conseillaient la prudence. L'endossement du pays? Mais cela n'est qu'une formalité! Vous savez bien qu'on ne paiera jamais.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à l'impasse d'où l'on ne peut sortir qu'au prix de nouveaux sacrifices, pour le "Canadian Northern" et le Grand-Tronc-Pacifique.

Car tout indique qu'après avoir tiré le "Canadian Northern" du pétrin, le gouvernement va se trouver pris avec le Grand Tronc Pacifique, si ce n'est à cette session, à la prochaine au plus tard.

Vingt-cinq millions de piastres que le pays lui a prêtés, l'endossement de ses valeurs par l'Etat n'ont pas suffi au Grand Tronc Pacifique. Il veut davantage. Quoi? D'abord que le gouvernement supplémente son endossement pour la section des Rocheuses. Cela est très clair. Il prétend qu'en l'autorisant de construire le gouvernement s'est engagé à endosser les trois-quarts du coût de construction de cette partie de la voie et que celle-ci coûte, dans les Rocheuses, beaucoup plus que le chiffre prévu.

Mais il y a aussi la partie est, de Winnipeg à Moncton, que la compagnie est obligée de prendre. Veut-elle échapper à cette condi-

tion de son contrat? On l'a toujours prétendu et l'attitude du président du Grand Tronc Pacifique semble bien confirmer cette impression. Et cela s'explique. Le Grand Tronc Pacifique, c'est en somme, le vieux Grand-Tronc. Or le vieux Grand Tronc n'a pas intérêt à transporter son fret par une voie nouvelle, quand son but est de pénétrer dans l'ouest — était de se créer de nouvelles sources de revenu pour sa voie de North Bay à Montréal et Portland.

On peut être sûr qu'il va tout essayer pour se débarrasser de la section est du Transcontinental ou faire modifier les conditions auxquelles il s'est d'abord engagé à l'utiliser.

Jean DUMONT.

REDMOND PARLE

M. Redmond a parlé hier, et son discours a créé une profonde sensation. Sans vantardises et sans menaces, le chef irlandais a déclaré, en somme, qu'il faut compter avec lui.

Prêt à voter un bill supplémentaire qui sanctionnerait un règlement amiable du différend avec l'Ulster, il réserve toute sa liberté d'action si sir Carson ne concède rien.

Cette déclaration lui a valu une ovation enthousiaste des ministériels. On en conclut que le parti ministériel est plutôt en faveur de l'attitude énergique de Redmond que des temporisations de M. Asquith.

Quoi qu'il en soit, les ennemis du Home Rule sont avertis: la patience des nationalistes est à bout.

Que va-t-il arriver? Le vote du bill du Home Rule est certain de même que son rejet par la Chambre des Lords. Cela ne l'empêchera cependant pas de devenir loi si le Parlement siège encore quelques semaines. Ensuite? Eh bien, tout dépendra de l'opposition. Si elle "met de l'eau dans son vin", tout ira bien, mais si elle persiste dans son intransigence, l'attitude des nationalistes décidera du sort du gouvernement.

P. LAUZON.

LES ECOLES DU MANITOBA

(Service de la Presse Associée) Winnipeg, 13. — La controverse qui se poursuit au sujet des écoles du Manitoba va peut-être entrer dans une nouvelle phase. Les directeurs de l'école catholique Sainte-Marie ont adressé une lettre au bureau des écoles publiques de Winnipeg leur demandant d'en prendre possession et de la gérer conformément à l'acte des écoles publiques. Le président du bureau a nommé une commission pour étudier l'affaire. On ignore quelle décision prendra le bureau.

LES ELECTIONS FRANÇAISES

On trouvera, dans une autre page, le résultat détaillé du scrutin de ballottage. Il ne modifie point l'impression que donnaient les premières dépêches, mais il apporte quelques précisions intéressantes. C'est ainsi qu'il nous apprend la défaite de M. Marc Sangnier battu par M. Neveux, et celle de M. Rollin, conseiller municipal de Paris, qui avait remplacé M. Lannes de Montebello dans sa lutte contre M. Painlevé; c'est ainsi encore qu'il nous apprend la victoire de M. Jules Delahaye réélu à Chollet, de M. Grousseau réélu dans le Nord et de M. d'Aubigny, dont l'on se rappellera la présence au Congrès canadien-français d'Edmonton, l'an dernier.

LA VIE DE VEUILLOT

Nous prions encore une fois ceux de nos amis qui ont recueilli les coupures pour la "Vie de Veillot" de les conserver jusqu'à la fin du mois alors que nous recevrons le second envoi commandé en Europe par télégraphe. Nous conservons les coupures qui nous ont été expédiées et nous enverrons les volumes demandés de leur arrivée d'Europe. La série des coupures doit être accompagnée de 20 sous, plus 6 sous pour les frais de port quand la chose est nécessaire.

BILLET DU SOIR. ASCENSION.

Les flâneurs attirés par la montagne s'engagent dans les sentiers où le printemps imprime ses premiers pas et bégaye ses premières chansons. D'autres grimpent les escaliers à une allure folle criant, riant, suant, manquant de tomber. Et je me disais: Facile exploit que le vôtre. Votre nombre vous fait oublier la fatigue et vous met en gaieté. Rien n'entrave vos pas. Rien ne vous blesse, tout vous charme. Il est bien plus dur de monter seul, dans le brouillard, quand le pied et le cœur hésitent... Je me rappellerai un jour de l'hiver dernier. Neige abondante tombée la veille. Une brume ténue, comme un réseau serré de fils d'araignée. La fantaisie me prit d'escalader la montagne, de m'élever au-dessus de l'amoncellement de vapeurs. La neige embarrassait mes pas. L'humidité de l'air me glaçait. Et quand je regardais en arrière de moi, ou en avant, j'étais pris de vertige.

Pourquoi aussi courir pareille aventure par un temps pareil? Il fait si bon dans la plaine, l'horizon est borné, on entend des éclats de rire, des enfants se roulent dans la neige, des jeunes gens "en skis" glissent sur la blancheur des pentes. Mais je me raidissais, les yeux fixés à mes pieds, ne contemplant ni le chemin parcouru, ni le chemin à parcourir, semblable aux voyageurs de la vie qui évitent de trop regarder le passé ou l'avenir. Parviendrais-je jamais là-haut? Mon jarret faiblissait, je respire avec peine, un faux-pas et je tombe dans un ravin. Je marchais sans espoir. Enfin, encore un effort, quelques pas et me voilà un bul. Mon regard affaibli domine Montréal et le lointain débarrassé de son vêtement de brouillards qu'éclairait le soleil. Partout le voile de brume se décolorait. Les dangers de tantôt et l'escalier qui mène à ces hauteurs semblent bien petits. Seul dans la ville je voyais ce que les autres ne voyaient pas encore: l'effrètement du brouillard, le triomphe de la lumière.

Que ce soit sur le sommet d'une montagne ou sur le sommet de l'âme, rien n'égale la douceur d'une telle joie, la volupté d'une pareille solitude.

Ernest JUSTEL.

LA QUESTION DES RACES AU CANADA

A L'EDITEUR DE LA "NATIONAL REVIEW"

L'hon. T.-C. Casgrain nous communique la traduction française de la lettre qu'il a adressée à la "National Review" de Londres:

Monsieur, A la page 1042 du numéro de février de la "National Review", magazine que je lis depuis plusieurs années, je trouve un article intitulé: "La question des races au Canada". Cet écrit est signé par une dame Donald Shaw. En voici une partie:

"Prenons, par exemple, la province de Québec où la population entière est française (les mots "Canadien français" ne sont jamais employés par les Canadiens). Les Français y tiennent la balance du pouvoir et l'Eglise Catholique Romaine y domine. Personne ne peut dire que cette population constitue un danger imminent pour le Dominion; mais chose certaine, c'est qu'elle règle généralement, ils sont rebelles aux grandes idées impériales; dans quelques endroits, ils sont encore dans un tel état d'ignorance, que les étrangers ont hésité à y voir des êtres humains. Avant que tout le Canada ait adopté l'Idéal de l'Empire, il faudra, d'une façon quelconque, imprégner ces Français de ces grandes idées impériales; les qui agitent le pays et qui ne comptent pas pour eux.

"A l'extrémité sud d'Ontario, vit une forte population française; ici, le sang français s'est mêlé au sang indien; il arrive même quelquefois de découvrir chez les habitants français de cette région des traces de la race nègre. Le tout forme un détestable accouplement de races.

Je n'ai pas l'honneur de connaître madame Shaw ni d'en avoir jamais entendu parler. Mais elle me permettra de lui dire qu'elle ignore totalement l'état de choses existant au Canada, en dehors de Toronto, où elle semble demeurer. Son article contient de flagrantes erreurs au sujet des Juifs, des Mormons et des Doukhobours, et généralement sur tout ce qui touche le problème des races. Mais mon but, en vous écrivant, est de protester de la manière la plus énergique sur ce que madame Shaw a dit au sujet de mes compatriotes, les Canadiens-français. Je suis dans la vie publique depuis au-delà de trente années; je suis natif de cette extrémité sud de l'Ontario; je suis donc en mesure autant que qui que ce soit au Canada de passer jugement sur la solidité et la véracité des allégués de madame Shaw.

D'abord, le terme "Canadien-français" est constamment employé par les Canadiens, tellement qu'à un banquet d'adieu offert à Lord Grey, à Montréal, avant son départ du Canada, il conseilla aux personnes présentes de ne plus employer le terme "Canadien-français" et de lui substituer, quand besoin il y aura, l'expression "Canadien d'origine française".

Quant au fait que les Canadiens-français seraient hostiles aux idées impériales, il faut d'abord savoir ce que madame Shaw veut dire par ces mots. Si elle prétend que les Canadiens d'origine française sont opposés à ce genre d'impérialisme qui voudrait partout et toujours soumettre les intérêts du Canada à ceux de l'Angleterre, oh! alors, en communauté avec un grand nombre de Canadiens, les Canadiens-français sont opposés à cet idéal. Mais si par ce terme "idéal impérial", vous comprenez un attachement inaltérable à la Couronne britannique, la résolution de toujours défendre contre toute agression le drapeau qui flotte sur le Canada, le désir de partager d'une manière quelconque les lourdes dépenses faites pour la défense de l'Empire en général, dans ce cas, sans crainte d'être contredit, j'affirme que les Canadiens-français sont animés des mêmes sentiments que leurs compatriotes d'origine étrangère. Les deux partis politiques au Canada sont d'accord sur le principe qu'il faut contribuer à la défense de l'Empire; mais ils ne s'entendent pas sur les moyens à prendre pour y arriver; les deux partis comptent un nombre à peu près égal d'adhérents d'origine française.

Quant à l'assertion malicieuse et mensongère que les Canadiens-français, en quelques endroits du pays, ont à peine l'aspect humain, je répète, tout en parlant avec beaucoup de modération, qu'elle est l'expression d'une ignorance crasse sur l'existence et la vie de la population française au Canada. Comme je l'ai déjà dit, je viens de l'extrémité sud de l'Ontario, où, suivant madame Shaw, il y aurait une forte population de race française. Les cultivateurs canadiens-français des comtés d'Essex et de Kent qui sont prospères, gais et bien élevés, vont bien s'amuser d'apprendre qu'ils ont une forte proportion de sang sauvage dans les veines, voir même de sang nègre. Encore une fois, madame Shaw s'est laissée emporter par son imagination; car, c'est tout un tissu de mensonges.

Pour parler franchement, je dois dire que généralement les Canadiens ont été surpris de trouver dans la "National Review" la publication d'imbécillités semblables, des assertions aussi mensongères. Toutes ces affirmations ne supporteraient pas la plus petite enquête. Nous regrettons que vu la circulation considérable de votre périodique, ces infamies se soient énormément répandues dans tout l'Empire. La presse canadienne-française s'est indignée au sujet de cet écrit de madame Shaw; la résultante en est que de semblables élocutions, injustes, mensongères et diffamatoires ne sont pas de nature, chez une grande partie de la population canadienne, à développer cette amitié fraternelle, ce respect réciproque et cette con-

LETTRE D'OTTAWA

Les députés légifèrent.—Peu de grands discours.— Le Nord-Canadien mercredi

Ottawa, 12 — Aujourd'hui, nos députés parlent peu. Mais ils légifèrent beaucoup; cinq ou six projets de lois subissent le feu de la critique et font quelque progrès. Rien de notable, toutefois. C'est une journée de travail suivi, ennuyeux, et dont se désintéressent la plupart des députés. Déjà plusieurs pensent à faire leurs malles, afin de quitter la capitale dès le 24 du mois courant. Au premier juin, il ne restera ici à vrai dire que des députés du Québec et de l'Ontario. La plupart de ceux des Provinces Maritimes et de l'Ouest, profitant du fait que les règlements parlementaires leur donnent droit à quinze jours d'absence, pendant chaque session, sans nulle diminution d'indemnité, auront déguerpi, l'affaire du Nord-Canadien une fois expédiée.

DES PROJETS DE LOIS

Il y a au feuilleton plusieurs projets de lois dont l'étude est en panne depuis quelques semaines. L'un après l'autre, la Chambre en reprend une demi-douzaine, et les expédie à bonne allure. Ainsi, par exemple, M. Foster, le ministre du Commerce, sous la direction duquel travaille la commission fédérale des céréales et des entrepôts à céréales de l'Est, veut certains amendements à la loi des grains. Le ministre les obtient. Presque tous ont trait à des détails d'administration et de régie. Plusieurs députés de l'Ouest, — les députés de l'Ouest sont des plus loquaces, dès qu'il s'agit de questions relatives à leur région, — en profitent pour faire de brefs discours où ils exposent pour la centième fois les griefs vrais ou imaginaires des producteurs de céréales de l'Ouest canadien. M. Foster explique, lui, pour la dixième fois, le fonctionnement et le mécanisme de la commission des céréales, et rappelle que celle-ci fait un essai loyal d'entrepôts à grains sous la direction de l'Etat; car celui-ci en a même nationalisé quelques-uns, et en fait construire d'autres, à des points de distribution importants.

M. Coderre soumet à la Chambre un bill relatif à la surveillance du commerce, de l'importation, de la fabrication et de l'emploi d'explosifs au Canada. Jusqu'ici, la juridiction du ministère fédéral, sur ce point, est des plus vagues. Il s'agit de la délimiter et même de l'accroître. La déflagration prématurée de substances explosives, les catastrophes qui s'en suivent, — comme celle de Beloeil, l'an dernier, — l'emmagasinage d'explosifs, leur manquement par des gens qui ne connaissent pas de quelle manière il faut les manipuler, tout cela aussi intéressera désormais l'Etat. Il aura le pouvoir de surveiller et de réglementer le fonctionnement des fabriques d'explosifs, de dynamite, de nitro-glycérine, de poudrières et de poudreries, ainsi que d'enquêter sur les accidents survenus dans ces établissements ou résultant de l'emploi des produits qui s'y fabriquent.

Par ailleurs, le ministre de la Justice fait attendre la loi Scott, relative à la tempérance, de manière à ce qu'elle puisse s'appliquer aux deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Puis il y a des amendements à la loi de l'Irrigation. Comme on peut le constater, les projets de lois relatifs à des questions qui intéressent l'Ouest presque seul sont assez nombreux, au feuilleton des travaux parlementaires, à cette session-ci, de même que sont fréquentes les discussions relatives à des problèmes économiques ou politiques surgis dans l'Ouest depuis une dizaine d'années. Cette région prend de plus en plus d'importance, au parlement.

Vers la fin de l'après-midi, et jusque dans la soirée, M. Doherty s'emploie à faire adopter sans trop longue discussion une résolution relative au traitement de certains vices des différentes provinces. Elle décreta entre autres choses que celui de trois juges de la Cour Supérieure de Québec sera porté de \$5,000 à 7,000, qu'un autre magistrat à ce tribunal sera nommé, au

traitement de \$5,000, et elle pourvoit aussi au relèvement des appointements payés aux magistrats de la Cour de Circuit, à Montréal. Plusieurs députés approuvent ces modifications, certains demandent même un traitement plus élevé, pour tous les magistrats de la Cour Supérieure, dans la province de Québec. Par contre, d'autres, — des autres provinces, — déclarent que le ministre de la Justice semble favoriser de préférence les magistrats de sa province natale, et que, s'il faut traiter mieux que par le passé les juges du Québec, il convient aussi d'améliorer la situation de ceux des autres provinces. Réflexions de toutes sortes à propos de la judicature canadienne. La masse des députés qui disent leur mot au cours de ce débat, — ils sont pour la plupart avocats, — rendent hommage aux magistrats canadiens. Le sénat, de Laprairie, un cultivateur, trouve le traitement assez élevé. La Chambre finit toutefois par approuver la résolution préliminaire au bill de M. Doherty.

M. Hazen intervient alors. Il veut faire ratifier, à son tour, des amendements à la loi de la marine marchande. Il en a déjà été maintes fois question. Au cours de cette étude M. Lemieux y va d'un long plaidoyer en faveur des pilotes du havre de Québec et du bas Saint-Laurent. M. Pelletier leur rend hommage. Ceci vaut à la Chambre d'aussi longues explications de M. Hazen. Et, le reste de la séance, aux banquettes occupées, des députés bâillent ou somnolent, tandis que la discussion porte sur maints autres sujets de législation, presque tous déjà rebattus depuis l'ouverture des travaux parlementaires, en janvier dernier.

CE QUI SE FERA

Le ministère en a enfin pris son parti: la résolution relative au Nord-Canadien, inscrite au feuilleton de la Chambre depuis plus d'une semaine, devra, demain, mercredi, au cours de la séance d'après-midi, subir le baptême du feu. M. Borden en expliquera la portée et dira aussi pourquoi le pays vient au secours de ce troisième transcontinental. On compte que MM. Bennett et Nickle, les deux conservateurs progressistes opposés à cette législation, diront peut-être, à la suite du discours de M. Borden, les raisons de leur refus de marcher avec leur ministère, sur cette question. Puis M. Laurier définira, sans entrer dans tous les détails, l'attitude de ses gens, à ce sujet. Quoique, de façon générale, le débat au fond ne s'engage que lors de la seconde lecture d'un projet de loi, on espère que, au cours de l'échange d'opinions auquel la Chambre assistera mercredi, il se dira des choses assez intéressantes, et qui projeteront peut-être quelque jour sur la situation passablement emmêlée. Le texte actuel de la résolution de M. Borden couvre plus de 15 pages, texte serré, du feuilleton de la Chambre des Communes. Il est fort difficile de s'y retrouver et de saisir, à la lecture de ce document, d'une terminologie spéciale, tous les principaux aspects de la mesure ministérielle. Les parlementaires qui font métier de multiplier à l'infini les argumentations subtiles et ténues auront donc beau jeu.

La Chambre, ce soir, terminait sa soixante-dix-huitième journée de travail, à cette session-ci. Il lui en faudra bien une dizaine d'autres, au moins, pour arriver à expédier l'affaire du Nord-Canadien; on croit peu qu'elle y réussisse avant la soirée du jeudi, 28 mai. Car, le jeudi, 21, jour de l'Ascension, et le lundi, 25, anniversaire de la reine Victoria, sont deux fêtes légales, pendant lesquelles le parlement devra chômer, s'il s'en tient à sa coutume. Si les députés, par ailleurs, veulent la prorogation pour le 6 juin, — et c'est le désir unanime, — il restera tout juste sept autres séances pour voter les sept-douzièmes du budget de 1914-1915, le projet de loi du remaniement, et disposer de plusieurs autres bills de moindre importance. Le programme est si chargé qu'il devra donc rester nombre d'Innocents à massacrer, le dernier jour de cette session-ci. Mais les députés commettront ces meurtres sans scrupule, peu importé ce qu'en puisse penser l'électeur canadien... s'il en pense quelque chose.

Georges PELLETIER.

Notre prochain roman mensuel: LES AMES FORTES, par G. SAINT-GERMAIN

Nos lecteurs et lectrices pourront se procurer un exemplaire de ce beau roman en présentant à nos bureaux les six bons qui paraîtront dans le DEVOIR du lundi 18 mai au samedi 23, plus 3 sous; ou bien en nous les expédiant par la poste avec 6 sous, afin de recevoir le roman franco.

Notre prochain roman mensuel sera à la disposition des porteurs de bons à partir du lundi 25 mai.

# LE TRAMWAY VS LA VILLE

Le commissaire McDonald déclare qu'il vaut mieux déranger la compagnie de M. E. A. Robert que la ville. — Il a gain de cause. — La Montreal Water & Power. — Il faut de nouveaux agents

## M. MARTIN ABSENT

La question de l'achat de la Montreal Water and Power, qu'il importe de régler au plus tôt dans l'opinion de M. le commissaire Côté, a été amenée sur le tapis à la séance du bureau de contrôle, hier après-midi.

Total du coût d'opération et des charges fixes, \$54,100.

### LA VILLE ET LE TRAMWAY

Pour la première fois, il s'est présenté, hier, devant le bureau des commissaires une question où les intérêts de la compagnie des tramways venaient en conflit avec ceux de la ville. M. McDonald a tranché la question en déclarant que les intérêts de la ville doivent passer en premier lieu et ceux de la compagnie après. La résolution qu'il a proposée dans ce sens, appuyée par M. Aimey, a été adoptée sans dissidence. Il est intéressant de noter, cependant, que le maire était absent et que M. le commissaire Côté présidait.

M. McDonald, au contraire, est d'avis que la question se pose autrement. Il s'agit de savoir si l'on fera passer les intérêts de la ville avant ceux des tramways, car la voie en question à l'ouest de la rue Atwater, rue Sherbrooke, ne dessert que quelques personnes; il propose donc, appuyé par M. le commissaire Aimey, que la compagnie reçoive l'ordre de déplacer ses voies comme un règlement autorise la ville à le faire.

### LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH

Les commissaires ont décidé hier de déposer en cour supérieure la somme nécessaire au paiement des décrets et des propriétés expressément dans l'affaire du boulevard Saint-Joseph. Mais seuls pourront toucher leur indemnité ceux qui ont signé l'entente avec la ville dont il a été si souvent question.

### IL FAUT DES AGENTS

M. Campeau, surintendant de la police, demande au bureau des commissaires de lui voter un crédit additionnel de \$154,000 afin de permettre l'engagement immédiat de deux cents nouveaux agents dont le besoin urgent se fait sentir. M. Campeau expose que nous n'avons que 715 agents de police, soit un pour 839 habitants, tandis que d'après la règle qui a été établie dans les grandes villes américaines on devrait avoir pour assurer la sécurité publique un agent par cinq cents habitants.

que chez un véritable sauvage. Il usait beaucoup des oraisons jaculatoires que les missionnaires lui avaient apprises. Mais il en usait à tort et à travers, et de temps en temps, quand son cheval n'allait pas assez vite, il lui flanquait des oraisons jaculatoires à la tête. Il avait d'ailleurs coutume de prendre un peu étrange. Un missionnaire vint un jour à quelque distance de chez lui prêcher sur la force d'âme du chrétien. "Le chrétien, avait-il dit, ne doit pas avoir de respect humain et doit s'afficher partout comme chrétien."

Or, sa première femme qu'il avait reprise tenait éperdument à rester païenne et avait des idées dans sa tête. Tsejumbol sortit tout enflammé de se sermon, et comme il avait une longue course à fournir avait de rentrer chez lui, il se met à réfléchir, assis sur son cheval. Quand il est enfin arrivé chez lui, il entre sans mot dire, et prenant son fouet, sans même regarder sa femme, il casse toutes les idoles dans les débris tout parsemer de sel. Puis, ayant dit tout acte d'énergie, il va tranquillement s'asseoir à l'extérieur, fumant sa pipe.

Tout à coup un bruit insolite attire son attention. Il retourne la tête et aperçoit sa tendre moitié qui brandit un tonnerre de fer au-dessus de sa tête avec l'intention bien arrêtée de lui fracasser le crâne.

Tsejumbol, qui était fort comme un Hercule, se lève, saute de côté, saisissant sa femme à la gorge, et après une lutte de quelques instants parvient à l'immobiliser. Puis il la ligote solidement, l'attache par les poignets à la queue de son cheval, saute en selle, et part au galop, entraînant sa femme par les ronces et les épines. Quand il la ramena à sa tente, la pauvre femme était tout ensanglantée.

Et il ajoutait avec un bon rire, en racontant ce fait: "Je lui ai fait passer à tout jamais le goût de me fracasser la cervelle."

Toujours passionné du commerce, il se trouvait toujours également le doigt dans l'oeil. "J'ai essayé de le prendre comme cuisinier, raconte le confédéré, mais j'ai dû y renoncer après quelques semaines.

### LES "LETTRES DE FALETTE"

COUPON No 3 13 mai 1914

## LE DEVOIR

La série de six coupons consécutifs et vingt sous apportés aux bureaux du DEVOIR, 43 rue Saint-Vincent, donnent droit à un exemplaire des "Lettres de Falette". Les personnes qui désirent recevoir ce livre franco, devront envoyer trois sous en plus pour frais de poste et d'emballage.

## M. SENEÇAL DANS PRESCOTT

LE CANDIDAT LIBERAL RENCONTRE M. EVANTUREL. — UNE LETTRE DE M. BELCOURT. — DE LA SENSATION.

Lefaire, Ont., 12 — Dimanche, au sortir de la messe, une assemblée a été tenue par M. F. A. Sénécal, candidat libéral pour le comté de Prescott, aux prochaines élections provinciales. Il était accompagné de M. Edmond Proulx, député au fédéral, M. Evanturel, ancien député, se présente et offrit la discussion, ce qui fut accepté.

M. Sénécal parle le premier. Il dit d'abord tout le bonheur qu'il éprouve de se trouver devant sa paroisse natale. Il expose ensuite sa position, ayant été choisi à l'unanimité par la convention libérale. Les deux autres aspirants éligibles: M. Lapointe, de Fournier, et M. Baulne, maire de Hawkesbury, s'étant retirés et l'appuient de toutes leurs forces.

Dans un discours mordant il critique le gouvernement Whitney et surtout son attitude à l'égard de nos écoles. Il démontre les avantages du programme de l'opposition et termine par un vibrant appel à sa paroisse natale.

Puis ce fut le tour de M. Evanturel. Il se plaint de tout le monde, surtout de l'Association Libérale. Il assure qu'il continuera la lutte jusqu'au bout.

M. Proulx, député au fédéral, lui succède. Il déplore le manque de respect pour les paroissiens d'Alfred, ou plutôt l'effronterie de M. Evanturel en cette circonstance, et dit qu'il était venu demander aux électeurs de retirer leur appui à M. Evanturel pour la donner à M. Sénécal.

M. Proulx dit qu'il ne suivrait pas M. Evanturel sur le terrain des personnalités. Son discours a été suivi avec beaucoup d'attention. A la fin il lut une lettre du sénateur Belcourt, qui créa une sensation. Voici ce qu'il rapporte: "M. Evanturel a publié dans la "Sentinelle" une partie d'une lettre "confidentielle" à propos d'une information légale. En déformant le sens de cette lettre, il voulait faire croire que le sénateur Belcourt appuierait sa candidature, tandis que c'était tout le contraire." M. Evanturel ignore le caractère confidentiel de cette lettre. M. Belcourt a remis à M. Proulx une copie de l'original de cette fautive lettre qui fut lue par celui-ci.

## L'ACTRICE ET LE KAISER

PAVLOWA LAISSE L'EMPREINTE DE SES LEVRES SUR LES GANTS DE GUILLAUME.

Berlin, 13. — La danseuse russe, Anna Pavlova, a beaucoup plu à Guillaume II, dans une de ses représentations, à Brunswick. Le Kaiser l'a fait demander dans la loge Royale et la danseuse, en baissant la main de l'empereur a laissé l'empreinte de ses lèvres rouges sur le gant blanc de Sa Majesté.

## LES FEUX DE FORETS

ILS FONT RAGE DANS L'OUEST AMERICAIN.

Washington, 13. — Des dépêches parvenues à Washington ce matin disent que les feux de forêts font actuellement rage dans les états de l'ouest américains tout le long de la côte du Pacifique, à partir de la frontière canadienne jusqu'au Mexique. Les principaux états affectés sont surtout ceux de l'Arizona et de la Californie.

## LE CLUB DES MATELOTS

Il ne se donnera pas de concert au club des matelots catholiques, ce soir. Le concert fera place à une réunion qui rassemblera les membres du club et les représentants des autorités du port et des compagnies de navigation, à l'occasion de la célébration du vingt-deuxième anniversaire de la fondation de Montréal de matelots des paquebots transatlantiques. Les citoyens seront admis sur présentation d'une carte d'invitation. Le concert aura lieu le vingt mai.

parce que je trouvais des pans de chemise, des morceaux de semelle et des choses innombrables dans ma nourriture." "Il servit un jour de guide à un voyageur français, Charles Bonin, et celui-ci, qui ne comprenait rien à la mentalité de ce Mongol, le traita de chameau. Ce que d'ailleurs Tsejumbol rapportait plus tard avec une véritable fierté. Quelqu'un lui avait dit la signification de ce mot chameau, et Tsejumbol ajoutait que le chameau était un très bel animal, auquel il ne trouvait rien, que de très flatter d'être comparé.

Tsejumbol est mort il y a deux ans, dans des sentiments de piété extraordinaire. "Je n'étais plus son curé, puisque j'étais chez les Chinois, rapporte avec émotion le R. P. Van Oost, mais il me fit venir pour me saluer avant de partir. A son dernier moment il eut cependant encore une petite difficulté. Il me demanda si, arrivé au Ciel, il lui était permis de saluer la Sainte Vierge et les saints d'après les rites de la politesse mongole, rites qui consistent à présenter à la personne qu'on veut saluer une tabatière et à lui demander si elle est un peu paillard. Et quand je lui répondis affirmativement, sa large figure s'éclaira d'un sourire qu'il garda jusque dans la mort.

"Les saints auront eu un moment de stupeur et peut-être d'effroi, termine le confédéré, en voyant arriver ce fils du Ciel, mais devant sa bonne figure ils se seront certainement rassurés aussitôt."

## LA NAVIGATION LE 'CALGARIAN' EST SIGNALÉ

LE NOUVEAU PAQUEBOT DE LA LIGNE ALLAN NE POURRA PAS REMONTER JUSQU'A MONTREAL — UN JUGEMENT INTERESSANT. — AUTRES NOTES.

Le nouveau paquebot géant de la ligne Allan qui fait son premier voyage au Canada, le "Calgarian", a été signalé hier soir au Cap Race. Vu son tirant d'eau considérable, il ne pourra remonter le fleuve jusqu'à Montréal; il mouillera à Québec, comme les "Empress" de la compagnie du Pacifique-Canadien. Le "Calgarian" est commandé par le capitaine Gamble et sera le plus grand transatlantique des lignes de navigation canadienne.

Il a une capacité de 18,000 tonnes. Il est intéressant de noter que le premier navire de la fameuse ligne Allan, le "Jean", construit en 1819, avait une capacité de 169 tonnes.

### LA TOURAINE

Le paquebot français "La Touraine", sera à Montréal le 26 courant. Le navire part du Havre le 16.

### LA CONSTRUCTION MARITIME

La plus vieille compagnie de construction de navires au Canada, la maison Geo. T. Davis, de Lévis, vient de lancer six bateaux plats, lesquels serviront au département de la marine et des pêcheries.

### UN NAUFRAGE

Halifax, 13. — Une dépêche, reçue ici hier, annonce que la goélette "Le Sir Louis", partie de Halifax pour Malpeque, I.P.E., a fait naufrage au large d'Arichat. Le capitaine Landrey et son équipage ont été sauvés. La goélette est évaluée à \$2,000 et sa cargaison à \$5,000.

### NOUVEAUX SUBSIDES

Le ministre des travaux publics, M. Rogers, a donné avis qu'il demanderait d'augmenter de 4 pour cent les subsides destinés à la construction de cale-sèches au Canada.

### JUGEMENT SUR UNE COLLISION

Le juge Routhier, de la cour de l'Échiquier, à Québec, vient de rendre jugement dans le procès en réclamation qui avait résulté de la collision entre les navires "Lady of Gaspé" et "Crown of Gordova", aux Trois-Rivières, l'été dernier.

Les propriétaires de chacun des navires s'étaient poursuivis mutuellement pour des dommages évalués à \$35,000. Le juge a renvoyé les actions avec dépens, et par son jugement déclare les deux capitaines coupables de négligence et seuls responsables de l'accident. Des témoins ont prouvé que lors de la collision une brume épaisse couvrait le fleuve et aucun des navires n'a fait fonctionner ses sirènes.

## TRIBUNAUX CIVILS

AU NOM DE SON CLIENT, M. NAPOLEON HEBERT, M. JEAN PREVOST DEMANDE DES PARTICULARITES.

Me Jean Prevost, C.R., procureur du commissaire Nap. Hébert, a présenté hier soir en Cour de Pratique, une requête demandant que l'on donne plus de détails dans l'action d'invalidation prise contre son client.

Dans le bref, il est stipulé que M. Hébert personnellement et au moyen d'agents, directement ou indirectement, a donné ou promis de donner, et ainsi de suite.

L'avocat du défendeur veut connaître les circonstances, les dates, la nature des promesses, etc. Si le tribunal se rend à cette requête, les demandeurs seront forcés d'entreprendre un travail gigantesque afin de pouvoir donner tous les détails demandés.

Le juge Charbonneau siègeant en Cour de Pratique a annulé la décision de la Cour du Recorder dans la cause de Marcel Robin et Amable Messier vs la Cité.

Les requérants demandaient un bref de certiorari, alléguant que la Cour du Recorder les avait condamnés pour la violation du règlement municipal No 432, sans entendre leur défense. Un de leurs avocats a produit un affidavit, affirmant que le greffier de la Cour du Recorder avait fixé l'audition de la cause des requérants au 22 octobre 1913. Or, les requérants furent condamnés par le tribunal le 18 octobre, la cause étant entendue ex-parte, vu que les accusés ne comparurent pas. Le greffier de la Cour du Recorder a aussi produit son affidavit, affirmant qu'il avait été convenu entre les parties que la cause de Robin et Messier serait entendue le 18 et non le 22, comme le prétendent les condamnés. La Cour de Pratique a jugé que les requérants, ayant une défense sérieuse, auraient dû être entendus le jour convenu.

Il y a quelque temps, un nommé Louis Daze agent d'un individu se disant acheteur de la Mitchell Motor Sales, une auto pour laquelle il paya \$200 comptant. L'agent du nom de Jaquet se rendit alors à London, Ontario, d'où il devait envoyer la machine. Ce qui ne fut jamais fait. M. Cyr poursuivit la compagnie pour le recouvrement de son dépôt et pour \$50.00 de dommages exemplaires. Lors de l'appel de la cause devant le juge Pameton, un avocat se leva et déclara que le défendeur n'existait pas et n'avait jamais été incorporé, qu'il n'y avait pas de telle compagnie et que par conséquent l'accusé n'avait pas sa raison d'être. "Comment, dit le juge, la compagnie n'existe pas? Alors qui représentez-vous? N'y a-t-il pas de défendeur, dit-on, et vous vous levez lorsqu'on nomme son nom? Procédons quand même." Le juge rendit jugement contre la compagnie, la forçant à payer \$250 de dommages intérêts.

## DELIVRE DE TROIS MALADES

"Fruit-a-tives" lui donna santé parfaite

AVON, Ont., 14 mai, 1914.

"J'ai rajouté depuis que j'ai pris "Fruit-a-tives". Je souffrais beaucoup d'hémorroïdes, de constipation et de maux d'estomac, mais le fruit que "Fruit-a-tives" a été la panacée pour les trois.

Je suis maintenant délivré de toutes ces maladies et je jouis d'une santé parfaite et puis travailler quand je le veux. Il y a cinq ans, je commençai à prendre "Fruit-a-tives". J'en pris deux pastilles par soir et l'accomplissement des merveilles pour moi. Aucun autre remède ne m'a fait autant de bien, et j'avais pris des quantités de remèdes différents avant de découvrir les mérites de "Fruit-a-tives".

Je garde "Fruit-a-tives" à ma portée tout le temps et ne m'en passe jamais. J'en apporte même quand je vais en auto, pour l'avoir sous la main. "Fruit-a-tives" m'a fait tout ce que je pouvais faire. Le fait qu'il m'a guéri des hémorroïdes est suffisant pour que je lui sois éternellement reconnaissant.

GEORGE LAUR.

56c la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands ou envoyé sur réception du prix par Fruit-a-tives, Limited, Ottawa.

Hier après-midi, en cour de Révision, est commencée l'audition de la cause du "Star" contre le Stadium. Il s'agit d'une interprétation d'un contrat d'annonces. La compagnie de publication du "Star" s'était engagée par contrat à publier une annonce par le Stadium, chaque fois que celui-ci en ferait la demande. Le contrat stipulait pour 20,000 lignes d'annonces à être publiées dans une année, à raison de 6 sous la ligne et toute annonce supplémentaire à ces 20,000 lignes devait être publiée au même taux. Or, le Stadium n'ayant pas épuisé ses 20,000 lignes dans l'année, le "Star" lui accorda une extension d'une autre année. Or pour les annonces supplémentaires publiées après l'épuisement du contrat, le "Star" réclama 15 sous la ligne, le prix régulier. Le Stadium prétend que le contrat stipule que toute annonce supplémentaire sera taxée au prorata du contrat. Le tribunal de première instance a interprété le contrat comme l'a compris le "Star", d'où l'appel en révision du Stadium.

Vendredi prochain s'instruira en Cour Supérieure la cause de Delphis Collin vs le Grand Tronc.

Le demandeur réclame \$5,000 de dommages intérêts pour la mort de son fils âgé de huit ans tué par un train de l'Intercolonial à la traversée de la rue de Saint-Bruno.

Me T. Rheaume qui occupe pour la poursuite, met en cause le Grand Tronc et non l'Intercolonial parce qu'il allégué que l'enfant a été tué sur la voie du Grand Tronc et qu'en plus l'ingénieur et le chauffeur de la locomotive meurtrière ne se sont aperçus de l'accident que dix milles plus loin c'est-à-dire à Saint-Lambert. Le Grand Tronc décline toute responsabilité.

J. A. Mackay & Co., Ltd., agents financiers, par l'entremise de la société Brown, Montgomery, McMichael, viennent d'intenter une action en dommages de \$12,107.93, à la commission scolaire de la ville de Maisonneuve. Celle-ci a admis pour \$250,000 de déductions. Elle aurait promis à J. A. Mackay & Co., de leur en confier la vente, prétendant les demandeurs. Or, c'est un autre bureau de financiers qui s'est chargé de mettre les déductions sur le marché. Et voici que Mackay & Co. poursuivent la commission scolaire, réclamant en dommages les profits qu'ils eussent faits par la vente des déductions.

A VENDRE. Un bureau (roll top) convenable pour bouddoir, en chêne doré, complètement neuf. S'adresser à 681 avenue Pineau.

A VENDRE. Engin horizontal Leonard, 12 forces, à bon marché. S'adresser, 2073, Notre-Dame Ouest. Tél. Westmount 407.

A VENDRE. Hôtel, \$1,500 comptant, balance à termes; épicerie, recettes \$300 par semaine, valant \$1,200, pour \$600. Maison meublée, 14 pièces, riche, meublée, rapporte \$190 par mois, pas de pension. Prix, \$1,100, \$500 comptant. Magasins cigares, Vues animées, etc. S'adresser, Jean Castell, 120, Sainte-Catherine Est, Edifice "La Patrie".

COLLECTION. Collection complète du "Devoir" à vendre. Ecrire à Casier 12 "Le Devoir".

MEUBLES A VENDRE. A vendre à sacrifice, meubles et plusieurs articles de ménage. S'adresser, 948 Berri.

VRAI BARGAIN. Deux terrains de 25 x 120 pieds pour le prix de \$200 chacun. Ces terrains sont situés à environ 300 pieds de la Rivière des Prairies. Endroit idéal. C'est une véritable aubaine. A qui la chance? Conditions faciles. E. Lavergne, 16, Saint-Jacques, chambre 2. Tél. Main 6693.

TERRE DEMANDEE. On demande à acheter une terre sur l'île de Montréal, nord ou ouest préférée. S'adresser par lettre seulement à M. Bernier, 126 Saint-Laurent.

SERRURES. Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs faites au No 182, rue Sanguinet.

AVIS. — Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'installer une forge sur le lot numéro cadastré 556 subdivisions Nos du quartier Sainte-Anne, No 4, rue Saint-Patrice. James Mason, 4, rue Saint-Patrice. Montréal, 11-5 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'emmagasiner, recevoir et vendre de la gazoline, sur le lot numéro cadastré 27 du quartier Est, No. 54 rue Saint-Paul. T.A.XIS and MOTORS Ltd. No. 54 rue Saint-Paul. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

AVIS. — Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission d'installer un réservoir à gazoline d'une capacité de 500 gallons, avec pompe, sur le lot numéro cadastré 10, subdivisions Nos. 102-108 du quartier Duvrigny, No. 975 rue Saint-André, J. J. JOUBERT, Ltd., No. 975 rue Saint-André. Montréal, 12 mai 1914.

FAITS-MONTREAL

NOMBREUX ACCIDENTS

DANS UNE COLLISION ENTRE UNE AUTO ET UN CAMION, UNE FEMME EST BLESSEE, TROIS AUTRES EN SONT QUITTES POUR LA PEUR. — UN GARÇONNET SE FAIT BROYER LE PIED. — UNE PETITE FILLE EST ECRASEE A MORT.

BERNARDI SERA EXECUTE LE 22 MAI; SON POURVOI EST RENVOYE.

POLICIER DEMISSIONNAIRE. — POMPIERS PUNIS. — DIVERS.

Une collision qui aurait pu avoir des suites très fâcheuses, s'est produite hier, coin des rues Saint-Laurent et Fairmount, sans que personne n'ait été gravement blessé. Une automobile ramenait quatre femmes d'un mariage, quand elle alla se jeter sur un lourd camion. Le charretier de cette voiture de charge, Joseph Dionne, 2691 avenue du Parc, fut violemment renversé par terre, et l'une des occupantes de l'automobile, Mme Desjardins, âgée de 50 ans, 978 avenue Coloniale, eut la figure légèrement coupée par un morceau de verre qui vola. Les trois autres ainsi que le chauffeur eurent plus de peur que de mal.

Le cheval a été affreusement blessé. Quand à l'automobile, son radiateur a été quelque peu brisé, et un pneu lui manquait après l'accident. L'automobile était conduite par le chauffeur Armand Bourke, de Saint-Paul l'Ermitte.

CHUTE MORTELLE.

Un nommé Joseph Fontaine, charretier domicilié au No 708 de la rue Garnier, est tombé en bas de sa voiture, hier, à l'angle des rues Saint-Hubert et Beaubien.

D'abord, le pauvre homme ne paraissait pas gravement blessé, mais à la veille on dut le transporter d'urgence à l'hôpital Général où il succomba presque aussitôt à des blessures internes.

MORT SUBITE.

Une femme du nom de Bridgett Leyden, 855 avenue Oxden, à Westmount, est morte subitement hier après midi. Le fourgon de la Morgue est allé chercher le corps.

Le coroner tiendra une enquête sur cette mort.

A LA COMMISSION DES INCENDIES.

Les commissaires ont enquêté hier sur l'origine de l'incendie qui détruisit le 9 avril, l'épicerie de M. Beno Berman, 200 Van Horne. Des fils électriques défectueux semblent avoir allumé le feu qui causa pour \$15,000 de pertes.

CHEZ LES ASSUREURS.

Au souper mensuel de l'Association des assureurs de la province de Québec, M. T. B. Macaulay, directeur-gérant de la compagnie Sun Life fera une conférence sur le nouveau bill des assurances.

POUR LES TERRENEUVIENS.

Les paroissiens de l'église Saint-Gabriel, viennent d'envoyer un montant de \$147 pour aider aux survivants des victimes de la tempête du mois dernier, à Terre-Neuve.

POMPIERS PUNIS.

Le pompier Emile Lemay a été remercié de ses services hier par le chef Tremblay pour s'être querellé avec un compagnon et lui avoir infligé des blessures assez graves.

Trois autres officiers, le capitaine Enlow, de la caserne No 9, et les ingénieurs McDonald et O'Hearn perdront leurs congés pendant 30 jours pour insubordination.

LE HUIS CLOS A WESTMOUNT.

Le conseil de Westmount a siégé en comité hier soir. Aucun détail de la réunion n'a encore été livré à la publicité.

CHEF DE POLICE A LA POINTE-CLAIRE.

Albert Paquette, fils de W. Paquette, premier commis à la cour criminelle, a été nommé hier chef de police à la Pointe-Claire.

M. Paquette est gradué de Kingston et il a servi dans la police de Montréal et de Maisonneuve.

LA JUSTICE SUIVRA SON COURS.

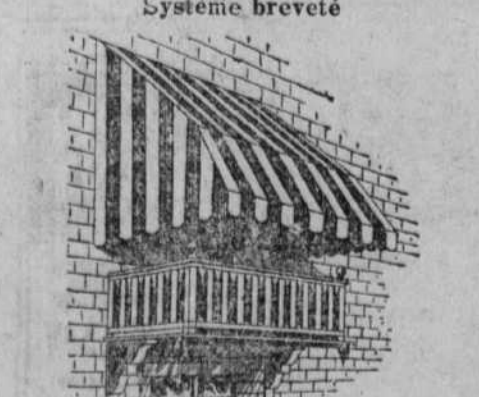
Le gouverneur-général regrette de ne pouvoir intervenir pour empêcher l'exécution de la sentence prononcée contre Thomasso Bernardi, coupable de meurtre.

Telle est la dépêche officielle reçue par le Sheriff Lemieux, hier matin, du gouvernement d'Ottawa.

Cette dépêche détruit le dernier espoir donné au meurtrier Italien, par son défenseur M. J. A. N. Pruneau. Bernardi sera pendu dans dix jours, le 22 mai prochain, pour le meurtre de Luigi Agroli, il y a près de deux ans.

Le condamné, qui, au cours de son procès, avait simulé la folie, a abandonné cette tactique depuis qu'il est

L'AUVENT A COMBLE FRANÇAIS



La Cie d'Avuents des Marchands, Liée, 25 Notre-Dame Est, Montréal. Tél. Main 3329.

incarcéré dans la cellule des condamnés à mort, à Bordeaux. Tous les jours il reçoit le révérend père Garceau, chapelain de la prison.

COCAINE ET MORPHINE.

Un nommé John Laverty, 1685 Saint-Dominique, âgé de 21 ans, a été arrêté, hier soir, par les détectives Cantin et O'Connell. Laverty était porteur de nombreux paquets de drogues, telles que cocaïne, morphine, etc.; il avait même sur lui une seringue à injections sous-cutanées, ainsi qu'une cuillère servant à faire fondre les poudres.

Laverty comparaitra ce matin devant le magistrat de police.

M. HOLLAND A SA RETRAITE.

L'inspecteur de police Holland, prend sa retraite après vingt-six ans de services. L'inspecteur est entré dans la police le 13 avril 1888. Il devint lieutenant le 11 juin 1895 et inspecteur et quartier-maître le 15 août 1906.

AGENT COURAGEUX.

L'agent Pagé du poste central a accompli un acte de bravoure hier, en arrêtant un cheval emballé, rue des Commissaires.

LAITIERS CONDAMNES.

Joseph Guilbault, 6372 rue Berri, Sam Weiner, 1174 Cadieux et Ernest Cousins, 31 Montée du Zouave, tous laitiers, comparaissent devant le recorder, hier matin, pour avoir en leur possession, avec intention de le vendre, du lait impropre à la consommation. L'échantillon pris dans les bidons de Guilbault contenait 5,400,000 bactéries par centimètre cube. Le lait des deux autres était quelque peu meilleur. D'après le rapport des officiers du bureau de santé, le lait est jugé malsain quand il contient autant que 100,000 bactéries par centimètre cube.

Les trois laitiers accusés en sont à leur première infraction et n'ont été condamnés qu'à des peines légères: Guilbault, \$10 et les frais ou mois; Weiner, \$5.00, les frais \$8.50 ou un mois, et Cousins, aux frais.

CHEZ LE JUGE CHOQUET.

L'agent Logue, a arrêté hier soir, un bambin de 13 ans, accusé d'avoir volé une couverture d'automobile, appartenant à la compagnie "Mackenzie, Mann". Le jeune garçon comparaitra aujourd'hui en cour des jeunes délinquants.

AUX SESSIONS.

S. Pagé, de Caughnawaga, accusé d'avoir mis le feu à la grange d'un sauvage de la réserve, M. John Patton, a été acquitté par le juge Bazin, hier après-midi.

Charles et Donat Cedras, accusés de vol ont aussi été acquittés.

ECRASEE A MORT.

En jouant dans la rue, une fillette âgée de 3 ans, Margaret McCaskill, dont les parents demeurent au No 62 de la rue Duke, a été écrasée par un tombereau, hier, non loin de chez elle.

La pauvre fut ramassée baignant dans son sang. L'ambulance de l'hôpital Général ayant été mandée d'urgence, l'enfant succomba à ses blessures avant son arrivée à cette institution.

Le corps a été transporté à la Morgue pour enquête, et la police du No 7 autorisée de s'enquérir des faits.

PRIS SOUS UN TRAMWAY.

Abraham Rittenberg, âgé de 13 ans, 228 boulevard Saint-Joseph, perdra probablement un pied à la suite d'un terrible accident survenu hier, et dans lequel il a failli perdre également la vie.

L'accident est arrivé sur l'avenue du Parc, entre les rues Saint-Viateur et Fairmount, où l'enfant a été renversé par un tramway du circuit Amherst. Celui-ci fut pris sous le filet protecteur et traîné sur une longueur de plusieurs verges avant que le garde-moteur ne put stopper son char.

Quand le tramway fut complètement arrêté, la victime fut misérablement retirée sous le filet protecteur, ayant eu le pied droit affreusement fracturé et les chairs déchirées.

Le petit blessé a été conduit à l'hôpital Victoria, où les médecins essaieront de le guérir sans pratiquer l'amputation.

CAN. RY. CLUB.

M. William McNab, premier assistant ingénieur de la compagnie du Grand Tronc, a été élu hier soir président du Canadian Railway Club.

L'assemblée du club a eu lieu dans les salles de l'hôtel Windsor.

LA COLLECTE DE LUNDI.

La collecte faite lundi dernier dans les rues de Montréal au profit de la Colonie des Vacances de la "Maison Jean Le Prévoist", a remporté un beau succès. Une somme de \$3,102 a été recueillie et les organisateurs de ce "tag day" remercient chaleureusement toutes les personnes qui y ont souscrit.

MORT D'UN ANCIEN DEPUTE

Saint-Jean, N.-B., 13. — James Lowell, ex-député du comté de Saint-Jean à la Législature, est décédé hier, après une longue maladie. Il était libéral en politique. Il fut défait aux dernières élections fédérales par M. D. J. Daniel, aujourd'hui sénateur.

ASSASSINAT EN PLEINE RUE

Rochester, N.-Y., 13. — Mme Emma Leroy, âgée de 35 ans, épouse d'un ancien agent de police, a été assassinée hier matin, sur la rue State. Son cadavre, traîné dans une cour, fut découvert par un laitier. La bourse de la malheureuse, trouvée à ses côtés, était vide.

COLLISION DANS L'AIR

Londres, 13. — Le capitaine F. D. Anderson et le mécanicien du nom de Carter ont été tués instantanément à Aldershot, au moment où deux biplans venaient en collision hier soir.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE LE DEBAT SUR LE HOME RULE

M. REDMOND N'APPROUVE PAS LA DECISION PRISE PAR M. ASQUITH D'AMENDER LE BILL, MEME SI LES ULSTERISTES REFUSENT TOUT COMPROMIS.

Londres, 13. — La Chambre est et sera maîtresse de la situation. La seule manière d'en venir à une entente au sujet du Home Rule c'est de faire suivre le bill original du Home Rule d'un autre projet de loi qui l'amendera. Voilà les déclarations les plus importantes de M. Asquith dans son discours d'hier aux Communes, quand il a demandé qu'on en vint à l'étude des mesures ministérielles. Tout l'intérêt s'attachait au bill de l'Irlande. M. Asquith dit que puisque les unionistes ne voulaient contribuer en rien à l'adoption du bill, les pourparlers étaient parfaitement inutiles. Il exprima de nouveau son désir d'amener un arrangement à l'amiable. Il le prouva en proposant des amendements quand le bill aura été adopté en troisième lecture avant le "Waisantice". M. Bonnar Law taquina le premier ministre, qui semble avouer les imperfections de sa mesure puisqu'il se propose de l'amender et épie sur les droits de l'opposition d'une façon inouïe. L'opposition se rend compte qu'elle doit obtenir le plus de concessions pour l'Ulster et elle s'attend à ce que le gouvernement fasse des concessions encore plus généreuses.

L'OPTIMISME DE M. ASQUITH

Londres, 13. — Le premier ministre a annoncé que son gouvernement s'engageait à présenter des amendements au bill du Home Rule, pour prouver toute sa bonne volonté et son désir d'en venir à une entente. Il l'espère, il est sûr que le succès couronnera ses efforts. Il ne pouvait amender son bill, parce que les clauses de l'acte du parlement ne permettent pas de proposer des amendements au bill du Home Rule quand on l'étudie encore en comité. M. Bonnar Law, chef de l'opposition, ne partage pas, il s'en faut, l'optimisme de M. Asquith, quant à la possibilité d'un compromis. Vu l'impuissance de la Chambre, le premier ministre et M. Redmond sont les maîtres de la situation. L'orateur prétend que le gouvernement doit opter entre l'exclusion ou la coercition de l'Ulster puisqu'il refuse de soumettre sa politique au peuple.

M. John Redmond remarque que l'accueil peu sympathique fait aux propositions de M. Asquith prouve bien l'inutilité des avances du gouvernement. Il partage l'espoir du cabinet au sujet d'un règlement à l'amiable. Le premier ministre ayant déclaré que même dans le cas où les pourparlers n'auraient aucun succès, il n'approuve pas M. Asquith de faire de telles déclarations quand on espère en venir encore à une entente. Quant à lui, Redmond, il s'oppose à des amendements qui ne résulteraient pas de discussions et d'une entente entre les deux partis.

Il reproche à l'opposition de vouloir rien donner et de vouloir tout recevoir. Il désire la paix autant que sir Carson, et il est prêt à accomplir des sacrifices pour l'obtenir. Cependant les nationalistes ne peuvent accepter ce que l'on exige d'eux. Cependant il se console en songeant que le triomphe de l'Irlande approche. Un tonnerre d'applaudissements accueille ces paroles. L'on croit que Redmond attend l'adoption du Home-Rule pour lâcher le gouvernement. Quelques-uns voient dans le discours de Redmond un avertissement de son cabinet de ne pas faire de nouvelles concessions, d'autres pensent que Redmond veut signifier à l'Ulster qu'après l'adoption du bill l'obtention de nouvelles concessions dépendra de l'assentiment des nationalistes. Le cabinet, pense-t-on, a la troisième lecture de son bill communiquera à la Chambre la teneur des amendements proposés. Ils impliqueront l'administration des douanes et des postes par le gouvernement anglais et l'exclusion de l'Ulster pour six ans.

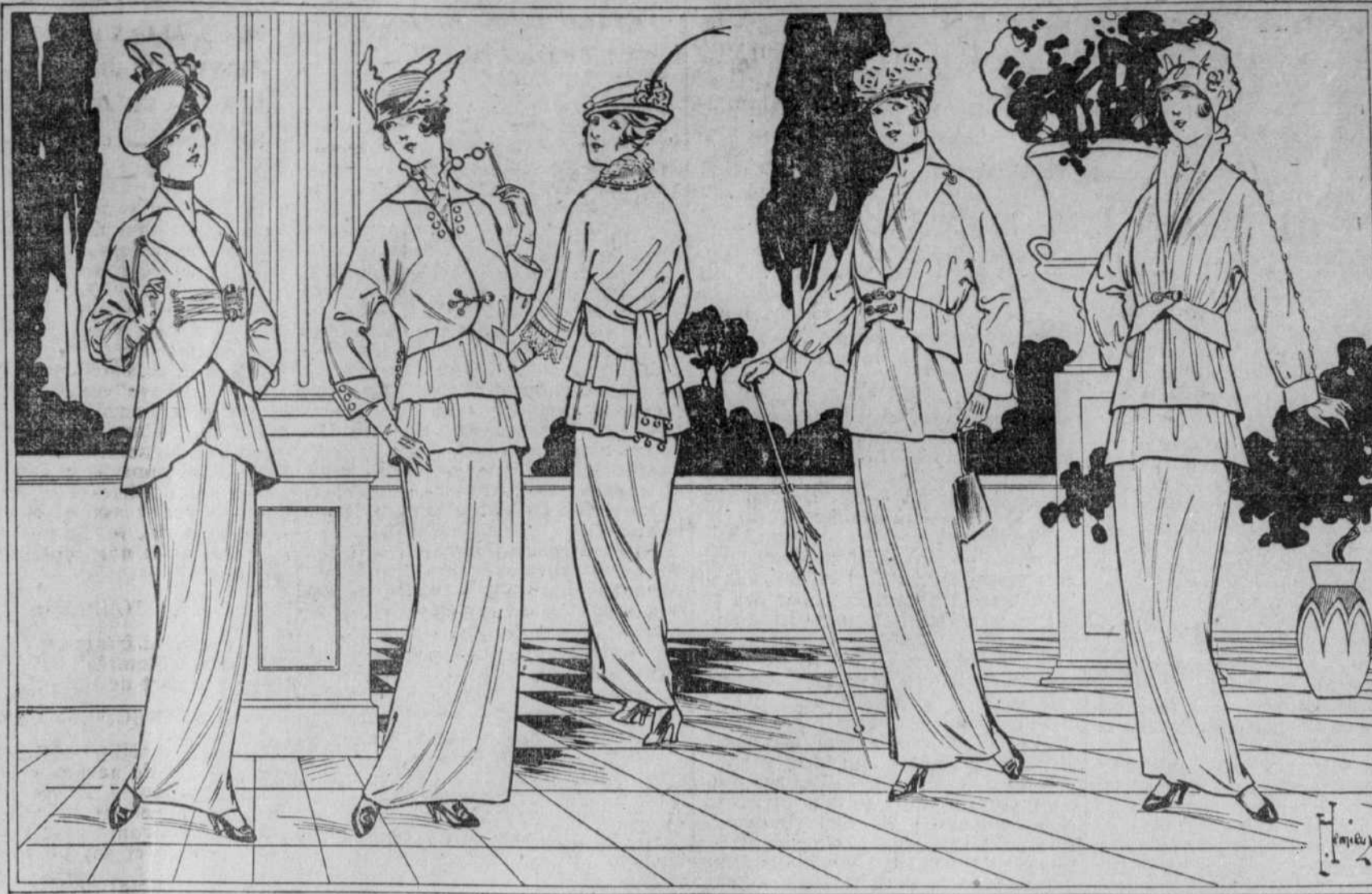
L'ATTITUDE DE L'ULSTER

Londres, 13. — Les déclarations de M. Redmond ne modifient en rien l'attitude de l'Ulster, voilà ce qui ressort des paroles prononcées hier soir par sir Carson. "Je suis résolu de persister dans mon opposition comme auparavant. J'ai télographié à mes amis de garder leur prudence de se préparer à toute éventualité." Les déclarations faites par les chefs irlandais font beaucoup de bruit et radicaux comme unionistes discutent la probabilité d'élections générales pour l'été prochain. Personne ne croit à l'efficacité des pourparlers dont M. Asquith fait si grand état.

L'ELECTION DE GRINSBY

Londres, 13. — La majorité du candidat unioniste dans l'élection partielle de Great Grinsby a décliné de 420, quoique le nombre des votes donnés dépasse beaucoup celui des élections précédentes. T. G. Tiekler, le candidat unioniste, a recueilli 8,471 votes, le candidat libéral, M. A. Bannister, 8,193. En 1910, sir George Doughty obtint une majorité de 698, tandis que le vote donné dans la division était inférieure de 1,556 au vote donné hier. En 1910 le comté a élu un libéral, mais dix mois plus tard, après la proposition de deux mesures ministérielles, l'acte du parlement et le bill du Home-Rule, il se produisit un revirement, et le candidat unioniste remporta la victoire. M. Tiekler attribue sa victoire à l'impopularité du Home-Rule. M. Bannister, de son côté, attribue la diminution de la majorité unioniste au Home-Rule, et sa défaite à son organisation inférieure. On ne peut rien tirer de cette élection, ni en faveur du Home-Rule, car sans le candidat en fit son cheval de bataille. M. Bannister réclamant surtout pour les pêcheurs de Grinsby le droit de se faire représenter par un de leurs au parlement.

AU MAGASIN GOODWINS



Vente tres Spéciale de Costumes de Soie

Ces costumes sont les plus nouveaux d'entre les nouveaux

Les soies employées à leur confection sont les soies moirées, les taffetas, les taffetas libellés et les popelines qui sont en si grande vogue en ce moment, parmi les ferventes de la mode.

Ce sont les plus récents modèles que New-York a créés. Ils ont la grâce et le raffinement de ceux de Paris, sans en avoir l'exagération.

Les couleurs sont non-seulement les plus nouvelles, mais les plus jolies : marine, noir, copenhagen, vert, tango, Wisteria et brun.

Ils sont de 8 ou 9 genres différents, ce qui permet à toutes les dames un choix intéressant et facile.

Tous sont doublés, cela va sans dire, de soie d'excellente qualité.



MONTREAL LIMITED.

Les garnitures et la confection sont en rapport avec les beaux tissus. En un mot, c'est la réunion du bon, du chic et de l'élégance.

Tailles : 16 et 18 ans ; 34, 36, 38, 40 et 42.

Prix : 22.75, 24.75, 34.75 et 39.75.

Nous insistons en disant que c'est assurément l'offre la plus intéressante de costumes de soie qui ait jamais été faite à Montréal, au moment même et à une époque où ces costumes sont en si grande faveur et en si grande demande.

Rayon des manteaux et costumes.

1er étage.

Division Nord-ouest.

UNE SURPRISE A LONDRES

Londres, 13. — Les protestations que soulève au Canada la nomination du duc de Teck au poste de gouverneur-général et l'opposition au principe qui est en train de s'établir faisant de la position de gouverneur l'appanage d'un membre de la famille royale, cause beaucoup de surprise et d'intérêt ici. Le "Times" publie des bouts d'articles des journaux canadiens, entre autres, les commentaires du "Citizen" d'Ottawa, qui approuve le discours de M. Emmerson et ses protestations contre l'établissement d'un principe héréditaire.

REDMOND ET LES LIBERAUX

Londres, 13. — Le correspondant du "Belfast News Letter", à Londres, écrit que la Chambre, pour être fidèle à son devoir, devrait repousser les mesures draconiennes de clôture du gouvernement et l'amener à formuler un plan ayant trait à l'exclusion de l'Ulster. Malheureusement, les unionistes n'ont pas la force nécessaire pour en venir là. Ils peuvent faire valoir cependant un argument irréfutable. Les 100,000 volontaires de l'Ulster rappellent au gouvernement qu'il lui faut régler la question ou se battre. Le même correspondant ajoute qu'une rupture entre les libéraux et nationalistes n'est pas impossible. En dépit de ses sympathies envers le gouvernement, Redmond doit compter avec les radicaux de son parti qui réprouvent fortement toute nouvelle concession à l'Ulster. Le meilleur moyen pour M. Redmond d'éviter les embarras d'un bill amendé, c'est d'amener la chute du gouvernement.

PREVISIONS DU "TIMES"

Londres, 13. — Le courrieriste politique du "Times" dit que le premier ministre donnera des détails sur le bill d'amendements au Home Rule, à la troisième lecture, la semaine prochaine. A sa prochaine session, la Chambre des Lords rejettera le bill du Home Rule en deuxième lecture et en même temps le bill d'amendements sera présenté par le gouvernement à la Chambre Haute. Les principaux articles seront : 1. Retrait des postes et des douanes du contrôle irlandais. 2. Exclusion des comtés de l'Ulster par voie de scrutin pour six ans; les négociations d'une entente définitive ne devant commencer qu'après ce temps.

LES PARTIS AU JAPON

LA LUTTE SE FAIT ENTRE CONSERVATEURS, DEMOCRATES ET BUREAUCRATES. — LES DECLARATIONS RADICALES DU PREMIER MINISTRE OKUMA.

Tokio, 13. — Un important journal japonais annonçait il y a quelque temps que l'Empire du Mikado était à l'heure actuelle le témoin silencieux d'une grande lutte entre les partis démocrate, conservateur et bureaucrate. Le retour au pouvoir du comte Shigenobu Okuma, qui a surpris ses meilleurs amis par ses déclarations radicales durant les dernières années, prouve que les démocrates ont remporté une victoire signalée. On peut même dire que la recommandation du comte Okuma, comme premier ministre, recommandation faite par les anciens parlementaires de l'Empire, l'a été sans aucune déférence pour le peuple.

Les vieux politiques avaient d'abord choisi le vicomte Kiyoura afin de conserver le pouvoir aux bureaucrates et aux réactionnaires, mais les protestations qui surgissent des différents groupes de la Chambre des Représentants ont été si vives que Kiyoura a dû abandonner la tâche de former un cabinet. Et le genre qui ne compte plus qu'une demi-douzaine de vieillards a été sévèrement critiqué par la presse unanime à déclarer que ces vieillards ne représentaient plus le nouveau Japon, dont le gouvernement devait passer entre les mains du peuple. Le comte Okuma lui-même avait été un membre du genre, mais mal vu à cause de son radicalisme; il fut obligé de quitter les bureaucrates.

Le fait saillant de l'histoire contemporaine japonaise est l'opposition de la politique d'un homme tel que Kiyoura et de celle du comte Okuma. Le premier a toujours prêché son espoir de vivre 125 ans. Le fait suivant donne une idée de la nature joyeuse et démocratique de l'homme lui-même. Lorsqu'il forma son cabinet, il fit demander dans son bureau les représentants des journaux, et leur dit: "Maintenant, je désire que vous nous donniez un essai loyal. Ma mission est de combattre les forces bureaucratiques qui ont empêché le progrès du gouvernement constitutionnel, spécialement lorsqu'elles se sont unies aux partis politiques. Je

vais être le capitaine. L'équipage et les passagers doivent avoir confiance au capitaine. J'ai beaucoup à faire. Je suis un vieux loup de mer, mais si je reste à bord trop longtemps, il me faudra reprendre mon ancienne déclaration et dire que je vivrai 125 ans. Le nouveau premier ministre est âgé de 76 ans.

Le comte Okuma a déclaré qu'il voulait se débarrasser des défectosités d'un gouvernement de clan et de favoritisme. Il désire faire disparaître la friction qui existe entre l'armée et la marine et rétablir l'harmonie sur les questions de défense nationale. Il fera la guerre à la corruption. Très optimiste au sujet des finances japonaises, il est d'avis qu'elles sont en bon état. Il veut aussi faire disparaître les taxes qui pèsent sur les contribuables.

Le nouveau premier ministre a fait le choix d'hommes de premier ordre pour ses collègues. Le baron Takakaki Kato, le ministre des affaires étrangères, est l'un des meilleurs hommes du Japon aujourd'hui. Il a été ambassadeur à Londres. Il a la réputation d'être un grand diplomate et il recueillera probablement la succession du premier ministre.

Mais la personnalité la plus marquante du cabinet est Yukio Ozaki, premier maire de Tokio et l'un des chefs de l'opposition dans la Chambre basse. Il a toujours combattu pour le gouvernement représentatif et il recueillera probablement la succession de l'armée et de la marine. Il est l'auteur d'une série d'articles sur le gouvernement constitutionnel.

Il a déclaré que les véritables constitutionnalistes japonais ne demandent aucune faveur. Ils veulent qu'on observe la constitution. Tous les observateurs au Japon, dit-il, ont remarqué que de grands changements s'opéraient dans l'opinion publique du pays. Le peuple veut être libre gouverné et prend une part active à l'administration des affaires.

ETATS-UNIS LA CLAUSE DU PAVILLON

CONTINUATION DU DEBAT SUR LE BILL DE RAPPEL.

Washington, 13. — Les sénateurs américains ont continué hier la discussion du bill demandant le rappel de la clause du Pavillon. Le sénateur Broach déclara que l'Angleterre n'a pas encore abandonné

son interprétation du traité intervenu à propos du canal Welland, mais qu'elle a mis fin à la distinction faite au commerce des Etats-Unis, afin de protéger son propre commerce contre des mesures de détail adoptées par les Etats-Unis.

Le sénateur John Sharp Williams croit que les Etats-Unis ne pourraient payer les droits de ses propres navires marchands.

"Avons-nous donc abdicqué à ce point notre souveraineté?" remarqua le sénateur Broach.

Le sénateur Williams répliqua: "Il n'y eut jamais de traité dans lequel une nation n'a pas abandonné quelque droit naturel. Vous parlez du canal de Panama, comme si vous y aviez un titre pur et simple, tandis que, en fait, le seul titre qui nous y donne droit — et ici ce titre est un traité — était plein de conditions. Nous avons abandonné une partie de notre souveraineté, oui, mais non dans le sens que vous voulez faire croire au peuple américain. Nous n'avons rien abandonné de notre indépendance."

Il est certain que le Sénat ne sera appelé à voter sur ce bill que dans deux ou trois semaines. Quinze sénateurs, en effet prendront la parole sur ce sujet.

NOUVELLES AMBASSADES

Washington, 13. — La chambre a adopté hier, un projet de loi à l'effet d'élever au rang d'ambassades les légations américaines en Argentine et au Chili. Le bill sera loi après l'apposition de la signature du président Wilson. Les deux gouvernements d'Amérique du Sud rendront le réciproque aux Etats-Unis.

VENEZUELA LES REBELLES A L'OEUVRE

Port d'Espagne, Trinidad, 13. — Des révolutionnaires du Venezuela qu'on croit venir de la frontière de la Guinée Anglaise se sont emparés des petites villes de Imataca et de Tucupita. Le percepteur des douanes à Imataca a été fait prisonnier et un fonctionnaire a été tué à Tucupita. Des Américains et des Canadiens ont des intérêts à Imataca.

# LES ÉLECTIONS EN FRANCE

### Les résultats du second tour de scrutin. — Liste des élus

Paris, 13. — Les résultats détaillés du scrutin de ballottage sont maintenant connus et viennent d'être publiés.

Dans le département de la Seine, les résultats sont les suivants :

Sont réélus : MM. Nortier, républicain indépendant, dans la 6<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis (bois, épicéa) ; M. Constant, député sortant, à Libourne (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Eymond, député sortant, à Libourne (2<sup>e</sup> circonscription) ; M. Labrousse, radical-socialiste, à Bordeaux (6<sup>e</sup> circonscription) ; M. Aurio, député sortant, à Villefranche.

Gironde. — M. Labrousse, radical-socialiste, à Bordeaux (6<sup>e</sup> circonscription) ; M. Constant, député sortant, à Libourne (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Eymond, député sortant, à Libourne (2<sup>e</sup> circonscription) ; M. Labrousse, radical-socialiste, à Bordeaux (6<sup>e</sup> circonscription) ; M. Aurio, député sortant, à Villefranche.

Hérault. — M. Pezet, radical-socialiste, à Montpellier (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Reboul, député sortant, à Montpellier (2<sup>e</sup> circonscription).

Ille-et-Vilaine. — M. Deschamps, député sortant, à Rennes (1<sup>re</sup> circonscription).

Indre. — M. Patureau-Baronnet, radical-socialiste, à Châteauroux ; M. Bénazet, député sortant, au Blanc ; M. Dumont, socialiste, à Issoudun.

Indre-et-Loire. — M. Bernad, député sortant, à Tours (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Morin, socialiste à Tours (2<sup>e</sup> circonscription) ; M. Faure, député sortant, à Tours (3<sup>e</sup> circonscription).

Isère. — M. Raffin-Dugens, député sortant, à Grenoble (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Mistral, député sortant, à Grenoble (2<sup>e</sup> circonscription) ; M. Buisset, socialiste, à Saint-Martin ; M. Rajon, radical-socialiste, à La Tour-du-Pin (1<sup>re</sup> circonscription) ; M. Giray, socialiste unifié, à La Tour-du-Pin (2<sup>e</sup> circonscription) ; M. Brenier, député sortant, à Vienne.

Jura. — M. Jovelet, radical-socialiste, à Poligny ; M. Lissac, socialiste unifié, à Saint-Claude.

Landes. — M. Damour, député sortant, à Mont-de-Marsan ; M. Deyris, radical, à Saint-Sever.

Loire. — M. Neyret, à Saint-Etienne (3<sup>e</sup> cir.) ; M. Lafont, socialiste unifié, à Saint-Etienne (4<sup>e</sup> cir.) ; M. Merlin, à Roanne (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Drivet, député sortant, à Montbrison (2<sup>e</sup> cir.).

Loiret. — M. Alasser, député sortant, à Gien ; M. Le Brecq, action libérale, à Montargis.

Loir-et-Cher. — Dr Legros, républicain de gauche, à Blois ; M. Berger, radical, à Vendôme.

Loire (Haute). — M. Fayolle, radical-socialiste, à Brioude ; M. Joubert-Peyrol, radical-socialiste, à Yssingeaux.

Loire-Inférieure. — M. Guist'haud, député sortant, à Nantes (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Sibille, député sortant, à Nantes (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Delarochette-Vernet, député sortant, à Saint-Nazaire.

Lot-et-Garonne. — M. Rontin, radical-socialiste, à Nérac.

Maine-et-Loire. — M. Jules Delahaye, député sortant, à Cholet.

Marne. — M. Pechadre, député sortant, à Epervain ; M. Margaine, député sortant, à Sainte-Menehould.

Marne (Haute). — M. Rozet, député sortant, à Vassy ; M. Dessoye, député sortant, à Chaumont.

Meuse. — M. Revault, radical, à Montmédy.

Morbihan. — Nail, député sortant, à Lorient (1<sup>re</sup> cir.).

Nièvre. — M. Loquin, socialiste unifié, à Nevers (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Dérangère, rad. soc., à Château-Chalon ; M. Laurent, socialiste unifié, à Cosne ; M. Renard, député sortant, à Clamecy.

Nord. — M. Defontaine, député sortant, à Avesnes (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Grousseau, député sortant, à Lille (9<sup>e</sup> cir.) ; M. Ghesquière, député sortant, à Lille (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Dubled, député sortant, à Lille (6<sup>e</sup> cir.) ; M. Pasqual, radical-socialiste, à Avesnes (1<sup>re</sup> cir.) ; Defossé, radical, à Dunkerque (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Delory, député sortant, à Lille (3<sup>e</sup> cir.) ; M. Leroy, député sortant, à Cambrai (1<sup>re</sup> cir.).

Oise. — M. Delpierre, député sortant, à Clermont ; M. Decroze, radical-socialiste, à Senlis (2<sup>e</sup> cir.).

Pas-de-Calais. — M. Delelis-Fanien, député sortant, à Béthune (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Salembier, socialiste unifié, à Boulogne (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Boulanger, républicain de gauche, à Boulogne (3<sup>e</sup> cir.).

Puy-de-Dôme. — M. Fabre, député sortant, à Clermont-Ferrand (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Varenne, socialiste unifié, à Riom (2<sup>e</sup> cir.).

Pyénées-Orientales. — M. Ramel, radical-socialiste, à Céret ; M. Nérel, progressiste, à Perpignan (1<sup>re</sup> cir.).

Rhône. — M. Augagneur, député sortant, à Lyon (3<sup>e</sup> cir.) ; M. Mannu, député sortant, à Lyon (5<sup>e</sup> cir.) ; M. Mariéon, député sortant, à Lyon (6<sup>e</sup> cir.) ; M. Colliard, député sortant, à Lyon (7<sup>e</sup> cir.).

Sarthe. — M. d'Aubigny, progressiste, au Mans (1<sup>re</sup> cir.).

Savoie. — M. Sibuet, progressiste, à Albertville ; M. Deleglise, député sortant, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Savoie (Haute). — M. Crollard, député sortant, à Annecy.

Saône-et-Loire. — M. Bretin, socialiste unifié, à Chalon-sur-Saône (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Maître, député sortant, à Louhans ; M. Poncet, radical-socialiste, à Charolles (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Bras, socialiste unifié, à Autun (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Faisant, radical-socialiste, à Charolles (1<sup>re</sup> cir.).

Seine-et-Marne. — M. Dumésnil, député sortant, à Fontainebleau ; M. Gaborit, radical, à Meaux (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Lugol, progressiste, à Meaux (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Derveloy, député sortant, à Provins.

Seine-et-Oise. — M. Lehey, socialiste unifié, à Versailles (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Franklin-Bouillon, député sortant, à Corbeil (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Dalimier, député sortant, à Corbeil (1<sup>re</sup> cir.).

Seine-Inférieure. — M. Peyroux, député sortant, à Rouen (3<sup>e</sup> cir.).

Sèvres (Deux). — M. Disleau, député sortant, à Niort (1<sup>re</sup> cir.).

Somme. — M. Maniez, député sortant, à Péronne ; M. Delahaye, rad. soc., à Abbeville (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Lecointe, député sortant, à Amiens (1<sup>re</sup> cir.).

Tarn. — M. Simon, député sortant, à Castres.

Tarn-et-Garonne. — M. Constans, député sortant, à Montauban ; M. Pottevin, radical-socialiste, à Castelsarrasin.

Vaucluse. — M. Guichard, député sortant, à Carpentras ; M. Alexandre Blazy, socialiste unifié, à Orange ; M. Serre, radical-socialiste, à Avignon.

# LES TERRAINS DE JEUX

### M. LE CURE DE SAINT-GEORGES EST D'AVIS QU'ILS OCCASIONNENT UNE PROMISCUITE DE SASTREUSE POUR L'ÉDUCATION MORALE DES ENFANTS.

(Par Adolphe Nantel)

En dépit du surcroît de travail occasionné par l'organisation du "tag day" d'hier, en faveur de l'œuvre qui lui est si chère, la maison Le Prévost, M. l'abbé Emile Piché, curé de la paroisse Saint-Georges, a bien voulu nous recevoir et nous exprimer son opinion sur les terrains de jeux et les dangers qui résultent de la situation actuelle.

— Quelle est votre opinion sur les terrains de jeux M. le curé ? lui a demandé le représentant du *Devoir*.

— Les terrains de jeux sont tellement publics qu'il y a une trop grande promiscuité de nationalités différentes, de caractères, de sexes, promiscuité qui est un danger pour la moralité de nos enfants.

— Il est excessivement difficile d'avoir un surveillant, si grassement payé soit-il, capable d'observer aux inconvenients que je viens de signaler.

— Les enfants aiment pourtant à envahir les parcs déjà existants ?

— Oui, mais les enfants eux-mêmes, sans direction aucune, se fatiguent vite des jeux mis si facilement à leur disposition, et après quelques visites aux terrains de jeux, ils retournent soit à la rue, soit à la montagne.

— Etant donné ces inconvenients, les dépenses faites seront stériles dans la plupart du temps et dans la plupart des cas.

— Quel serait le remède à la présente situation ?

— La ville, au lieu de payer des terrains de jeux ou des surveillants, devrait favoriser les associations professionnelles déjà existantes qui, par leur organisation, leurs terrains déjà acquis et leur personnel, pourraient exercer une meilleure surveillance avec plus d'entrain dans les jeux et conformément à l'éducation voulue par les parents et donnée dans les familles honnêtes.

# COMMISSION DES ECOLES

### AU LIEU D'ARGENT, ON DONNERA DES LIVRES EN RECOMPENSE AUX ENFANTS. — LES COLONIES DE VACANCES. — LA GRATUITÉ DES LIVRES.

La Commission Scolaire s'est de nouveau occupée, hier soir, du projet du juge Lafontaine, recommandant l'octroi de prix aux élèves qui feront les meilleures compositions sur un sujet anti-alcoolique dans les classes de sixième, septième et huitième.

A la suite de commentaires faits par son promoteur sur les avantages que retireraient les élèves de l'étude d'un sujet de si brûlante actualité, MM. L. A. Lapointe, Décarie et Giroux ont remarqué que le programme des écoles est déjà assez surchargé ; mais qu'ils n'ont cependant aucune objection à ce que le professeur parle en classe des ravages causés par les boissons enivrantes.

— Je me demande, ajoute le commissaire Giroux, s'il ne serait pas possible d'amender le projet en donnant des prix aux gagnants au lieu d'argent.

Le juge Lafontaine trouve la suggestion bonne et l'on rédige immédiatement le rapport du 28 avril dernier comme il suit :

« Que, dans toutes les classes de sixième, septième et huitième, une composition soit donnée sur un sujet anti-alcoolique et que des livres soient décernés comme prix. »

Sur la demande de M. l'abbé Desrosiers, principal de l'École Normale Jacques-Cartier, d'une subvention de \$700.00 pour sa colonie de vacances de Contrecoeur, M. Lavalée fait de nouveau remarquer que le système employé l'an dernier pour choisir les enfants qui sont allés au "Grèves", est tout à fait défectueux.

— Nous constatons, d'après un rapport qui fait maintenant partie des archives de la commission, dit-il, que ce sont les enfants, dont les parents payaient \$400.00, \$350.00 et \$300.00 de loyer, qui ont profité des colonies de vacances en 1913.

— Eh bien ! je suis d'avis que les parents qui paient un semblable loyer, sont capables d'envoyer eux-mêmes leurs enfants à la campagne.

Cette œuvre des colonies de vacances est très bonne en elle-même, mais tandis que ce sont les enfants pauvres qui devraient en bénéficier, c'est tout le contraire qui arrive.

A la demande de M. L. A. Lapointe, la question est remise à la prochaine séance.

Il en est de même pour cette autre demande touchant la gratuité de certains livres de classe, tels que : "Le Petit Catéchisme", "Mon Premier Livre" et "Le Syllabaire", que les trois commissaires Lapointe, Décarie et Giroux veulent procurer aux élèves, au frais de la commission elle-même.

**DANS LE Monde Ouvrier**

12

### LES SANS-TRAVAIL

Les tailleurs de pierre se préoccupent vivement de la question des sans-travail. Ce soir, à la salle Saint-Onge, l'assemblée régulière de leur union sera, en grande partie consacrée à l'étude et à la discussion de ce problème. M. Achille Latreille, et autres orateurs seront présents à cette assemblée et donneront, sur la situation présente, des renseignements des plus instructifs. Tous les membres de l'union des tailleurs de pierre sont intéressés à ce qui se dira à cette assemblée et ils sont expressément invités à y assister.

### CASGRAIN VS PATENAUDE

#### UNE RUMEUR AJOUTE LE NOM DE M. PATENAUDE AUX PROBABILITES MINISTERIELLES.

On chuchote depuis quelques jours et l'on parle assez ouvertement depuis hier de l'entrée prochaine de M. Patenaude, député de Laprairie à Québec, dans le cabinet fédéral, après la session.

Il est déjà décidé, affirme-t-on, que l'hon. T. C. Casgrain succédera à M. Nantel, qui deviendra membre de la Commission des chemins de fer à la place de l'hon. M. Bernier. M. Bernier ne prend plus part aux travaux de la commission depuis quelque temps.

Que deviendrait M. Coderre ? Jugé ? On n'ose le croire. Alors ? peut-être maître de poste à Montréal. C'est un fait de notoriété publique que l'hon. M. Taillon n'accepte cette position qu'avec beaucoup de répugnance et qu'il ne se plaît pas à l'hôtel des postes.

M. Casgrain serait candidat à Jacques-Cartier, et M. Patenaude à Terrebonne, dit-on.

Interrogé sur son sujet, M. Patenaude nous a répondu qu'il ne connaissait rien de nature à justifier cette rumeur.

### AVIS DU MAITRE DE POSTE

Un nouveau sous-bureau de poste a été ouvert au No 119, St-Denis, coin Dorchester, qui devra être désigné sous le nom de sous-bureau de poste No 66, et Monsieur Arthur Salvay en sera le maître de poste.

### OFFICIERS RESERVISTES

Tokio, 13. — Les noms des amis japonais Yamamoto et Saito ont été inscrits sur la liste de réserve. Le premier ministre aurait déclaré que l'incompétence de ces officiers l'a forcé à les mettre sur la réserve.

### Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

Var. — M. Abel, député sortant, à Toulon (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Renaudel, socialiste unifié, à Toulon (3<sup>e</sup> cir.) ; M. Bertou, socialiste révolutionnaire, à Loulon (2<sup>e</sup> cir.).

Vienne. — M. Boret, député sortant, à Loudun ; M. de Monpland, conservateur, à Montmorillon ; M. de Montjou, député sortant, à Poitiers (1<sup>re</sup> cir.) ; M. Godet, rad. socialiste, à Châtelleraul.

Vienne (Haute). — M. Parvy, socialiste unifié, à Rochechouart ; M. Vallière, socialiste unifié, à Bel-lac.

Vosges. — M. Schmidt, député sortant, à Saint-Dié (2<sup>e</sup> cir.) ; M. Simonet, radical, à Epinal (1<sup>re</sup> cir.).

Yonne. — M. Flaudin, républicain de gauche, à Avallon ; M. Perreau-Pradier, député sortant, à Tonnerre ; M. Jobert, socialiste unifié, à Sens ; M. Loup, député sortant, à Joigny.

## Entendez tous les Grands Artistes dans les Chefs-d'oeuvres du Monde sur le GRAFONOLA



YSAYE

A moins d'avoir entendu Ysaye jouer le "Caprice Viennois" sur le Grafonola, vous ne pouvez savoir avec quelle perfection les disques Columbia reproduisent la VÉRITABLE MUSIQUE, — non pas une imitation.



GARDEN

Vous pouvez goûter l'interprétation prodigieuse par Mary Garden de "Love is a virtue rare" dans Thais, — ou toute autre interprétation de cette fameuse étoile de l'un quelconque de vos airs favoris.



FREMSTAD

Fremstad — "Avez-vous entendu chanter "Dieu Theure Halle?" Ce n'est qu'un des douzaines d'airs de Wagner que vous pouvez entendre sur le Grafonola



BONCI

Vous pouvez entendre Bonci chanter les grands airs italiens — ou encore tout autre ténor rendre une chanson quelconque sur n'importe quel disque. Le Grafonola les joue tous.

Le grafonola joue tout disque fait par tout artiste — sans exception.

## A VOTRE FOYER

en faisant la sieste d'après-dîner vous pouvez goûter la musique mieux qu'à tout opéra, concert ou récital. Au cours de la soirée vous pouvez entendre ces trois genres de musique — et les varier par des chansons de vaudeville et de la musique de danse. Les meilleurs instruments coûtant à la fois le moins cher et le plus cher sont les Columbias. Pour le "Grand" \$650 et pour "l'Eclipse" \$26. Il y a d'autres modèles entre ces deux prix. Vous pouvez obtenir des conditions faciles de paiement et un essai gratuit de la machine chez vous.

# Columbia



QUARTIERS GÉNÉRAUX

## LA YTON BROS.

Le Principal Magasin de Pianos à Montréal.

### 550 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.

## Vous ne tousserez plus lorsque vous aurez pris quelques doses de Sirop Mathieu

au Goudron, à l'huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux. Parce qu'il calme l'irritation des bronches et des poumons, prévient les quintes de toux, soutient les forces du malade et assure une prompte guérison.

En Vente Partout : 35c. la bouteille.

En même temps que le sirop Mathieu, on pourra prendre suivant les directions, une ou deux Poudres Nervines Mathieu très efficaces contre l'État Nerveux et Névroses, les Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Excès de Fatigue.

En Vente Partout : 25c. la boîte de 18 poudres.

CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, SHERBROOKE, P. Q.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE  
Dépositaires en gros, Montréal.

## Tous les Enfants

sont friands de pâtisseries ; ils y puisent les éléments nécessaires à leur croissance et à leur développement ; les adultes y trouvent les éléments essentiels à leur entretien.

Vous confectionnez une pâtisserie fine, légère, riche, exquise avec la NOUVELLE FARINE

# "FLEUR DE LIS"

fabriquée par des experts, avec le choix des blés de l'Ouest Canadien.

Demandez-la à votre Fournisseur

FABRIQUÉE PAR  
The St. Lawrence Flour Mills Company,  
LIMITED  
Les Moulins les plus Modernes au Canada.  
PHONE: MAIN 6741  
1110, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.  
3 Marques Populaires:  
"REGAL", "FLEUR DE LIS", "DAILY BREAD".






# LA VIE SPORTIVE

## CE QU'ON DIT

### TOUS LES RECORDS

Les Allemands possèdent un record dont ils étaient fiers, celui de la durée du vol sans escale. Ils l'avaient conquis au commencement de cette année.

L'histoire résumée de ce record était, jusqu'à dimanche dernier, la suivante:

W. Wright, sept.	1908...	1 h. 2' 30"
W. Wright, 31 déc.	1908...	2 h. 20' 23"
Sommer, 7 août	1909...	2 h. 27' 15"
Paulhan, 25 août	1909...	2 h. 43' 24"
H. Farman, 8 nov.	1909...	4 h. 17' 35"
Tabuteau, 30 déc.	1910...	7 h. 48' 31"
Fourny, 7 août	1911...	11 h. 1' 20"
Fourny, 11 sept.	1912...	13 h. 17' 57"
Langer, 3 janv.	1914...	14 h. 7'
Ingold, 7 fév.	1914...	16 h. 20"

Stimulés par de fortes primes, Langer, en aérodrome, puis Ingold, à travers la campagne, avaient fait mieux que Fourny.

Mais un aviateur français, presque inconnu avant-hier, célèbre aujourd'hui, se chargea de faire passer la frontière au record de la durée sans escale.

Le jeune aviateur Poutlet avait séjourné 16 h. 28' 56" dans les airs, de 5 h. 14' à 21 h. 37' 11", heure à laquelle il fut contrôlé à l'un des pylônes du circuit fermé Elampes-Arenay et retour, d'une distance de 75 kilomètres.

Il s'était un peu entraîné en vue du record et il y a une quinzaine de jours, il avait tenu l'air pendant douze heures sans recevoir à terre.

Bien que le temps ne fut pas favorable, car le vent soufflait violemment en Beauce et obligeait le pilote à se garder de remous fréquents, Poutlet a recommencé ces jours-ci la ronde sur son biplan Caudron sans trop savoir l'heure à laquelle il s'arrêterait. Il avait emporté 42 litres d'essence et 80 litres d'huile, provision alimentaire avec laquelle son moteur le Rhône, de 60 chevaux, pouvait se nourrir pendant vingt-quatre heures.

Les aiguilles firent le tour du cadran. Poutlet volait toujours. Poutlet voulait le record!... Il continua sa tentative, atteignant les 16 heures, s'approcha du temps d'Ingold, l'égalait et le dépassa.

La petite assistance qui suivait anxieusement la tentative de Poutlet, mais qui avait frémissamment lorsque le record fut battu.

Mais il y avait déjà deux heures que Poutlet tournait dans la nuit noire, accompagné par les sifflements du vent. L'énergie aviateur, chronométré par M. Carré à 9 h. 37 du soir, disparut dans l'ombre pour tourner encore sur le circuit. Une heure, une heure et demie se passa; Poutlet ne reparut plus.

L'inquiétude, l'anxiété grandit. On s'mit à la recherche de l'aviateur. Après une heure d'angoisse, on le trouva étendu dans un champ, près de son appareil. On le crut blessé... mort! On s'approcha de lui avec émotion, on le toucha, on le secoua... et il se réveilla.

Exténué de fatigue, après ce record établi dans une atmosphère troublée, Poutlet ayant obtenu le résultat qu'il avait espéré, ne se souvenant plus que par un prodige d'énergie, avait "laissé calé", et tombant de sommeil, s'était, triomphant, couché près de son appareil victorieux.

À la suite du merveilleux exploit de Poutlet, la France redevient propriétaire de tous les grands records mondiaux d'aviation: vitesse en circuit, 203 kil., 850 dans l'heure, avec Maurice Prévost; vitesse à travers la campagne, 200 kilomètres dans l'heure avec Gilbert; distance en circuit fermé sans escale, Angustin Seguin, avec 1.021 kil. 200; durée en circuit fermé sans escale, onlet, 16 h. 28' 56"; hauteur, Leganeux, 6.120 mètres; enfin, de tous les records d'aviation lourde, battus ou établis par Garat.

## ASSOCIATION DE LA CASQUETTE

### NOMBREUSE CLASSE DE GYM-NASTIQUE.

La réunion régulière des Gymnastes de la Casquette a eu lieu, hier soir, et présentait un magnifique spectacle. Les jeunes étaient très nombreux et ont reçu des félicitations de leur professeur pour les rapides progrès accomplis par les "nouveaux", surtout.

Le Prof. R. Lefebvre a procédé au choix de sa première classe qui a été définitivement formée hier soir. Cette classe comprend cent gymnastes, triés sur le volet et forme la première des classes que le Prof. Lefebvre alignera bientôt dans son corps de cadets.

La sélection à faire parmi les autres gymnastes ne sera faite que plus tard et à mesure que les gymnastes donneront entièrement satisfaction.

Le Prof. Lefebvre compte sur le développement de ses élèves pour voir atteindre bientôt le chiffre de cinq cents gymnastes qu'il s'est proposé en commençant ce beau travail.

### SPORTS EXTERIEURS

Ce soir, à La Casquette, réunion de tous les membres du Comité des Sports Extérieurs. Sont particulièrement priés d'être présents: J. L. Pageau, E. Joubert, A. F. Vallerand, J. A. Dupras, L. Rippeil, J. Richer, A. Subourin, J. A. Haricau, A. Aubé, J. L. Richer, L. Bourangeau, Aug. Perreault, Gaston Bourassa, R. Lanthier et R. Geoffrion.

## UN GRAND CHAMBARDEMENT

### RAOUL ET PARADIS SONT RESOLUS DE REMPORTER LA VICTOIRE

Alea iacta est... Il n'y a plus à reculer. Tout est prêt pour vendredi soir. Toutes les dispositions sont prises pour faciliter au public l'accès du parc et éviter les bousculades qui ne seront permises, ce soir-là, que sur le ring. La séance commencera par la rencontre Tremblay-Paradis; celle-ci nous promet de beaux moments et l'enthousiasme sera à son comble quand le vieux renard qu'est Tremblay mettra son ambitieux adversaire en danger. Le délire de la foule vaudra seul la peine d'être vu.

Et cet enthousiasme prendra des proportions inquiétantes quand les deux grands champions Raoul de Rouer, et Américus en viendront aux

maines. Il y aura des scènes terribles, car le Français est décidé à donner une dure leçon à son dangereux adversaire.

Ce sera une lutte à outrance, échevelée, que rien ne pourra arrêter, et les spectateurs s'en retourneront avec la conviction d'avoir assisté à un drame poignant.

Nous n'exagérons pas, et pour vous en convaincre, allez au parc vendredi soir.

N'oublions pas que la lutte Tremblay-Paradis commencera à 8 heures précises.

Les billets sont en vente au Club Athlétique, rue Ste-Catherine, et chez Napoléon Dorval, 5, Bd Saint-Laurent.

## LE COMBAT DE CE SOIR

### Tous les boxeurs qui doivent se battre au Monument-National se disent en excellente condition. — La séance commencera à 8 heures et un quart très précises

C'est ce soir, au Monument National, qu'aura lieu la fameuse séance attendue depuis longtemps par les fervents de la boxe. Rarement on a vu couler autant d'encre pour une séance de boxe. C'est que l'intérêt n'est pas seulement concentré sur les boxeurs eux-mêmes mais également sur les deux grands clubs en présence. On peut affirmer sans crainte que le plus rude combat n'a pas lieu dans l'arène mais dans le bureau de direction des deux clubs. Le public sportif sera le premier à bénéficier de cette rivalité et il est à souhaiter qu'elle dure longtemps.

Tous les boxeurs se disent en excel-

lente condition et capables de livrer un combat qui fera honneur au Club qui les a engagés.

Vu la longueur des combats, la séance commencera à huit heures et un quart très précises; car il faut que tout soit terminé à minuit; les adversaires étant magnifiquement matchés il est tout probable que les quatre combats dureront chacun à la pleine limite.

Hier, le National Sporting Club a télégraphié leurs billets à Benedict Lustig, Gannon et Pinky Burns, ces excellents boxeurs seront tout probablement dans nos murs au moment où paraîtront ces lignes.

## OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

LIGUE INTERNATIONALE.	
Providence à Montréal.	
Baltimore à Toronto.	
Jersey City à Rochester.	
Newark à Buffalo.	
LIGUE NATIONALE.	
New-York à Pittsburg.	
Boston à Cincinnati.	
Brooklyn à Chicago.	
Philadelphie à St-Louis.	
LIGUE AMERICAINE.	
Chicago à Washington.	
Cleveland à Philadelphie.	
Détroit à New-York.	
St-Louis à Boston.	
LIGUE FEDERALE.	
Pittsburg à Brooklyn.	
Baltimore à Buffalo.	

## AUTRE DEFAITE POUR MONTREAL

### LES ROYAUX SONT BATTUS PAR LES GRAYS HIER APRES-MIDI. — LES DECISIONS DES ARBITRES ONT ETE ERRONEES.

RESULTAT : 5 à 4.

Les Grays ont remporté leur deuxième victoire consécutive sur les Royals hier après-midi par un score de 5 à 4. La défaite des locaux est due à leur faiblesse au bâton et à des décisions erronées des arbitres.

MM. Holligan et Mullin devraient se montrer dignes de leur emploi et rendre justice égale à tous les clubs et ne pas favoriser plus leurs amis que leurs adversaires. Les joueurs locaux, il est à espérer qu'ils l'avenir leur impartialité ne sera plus mise en doute.

La partie fut assez intéressante. Coachman a manqué un peu de contrôle à la septième reprise et fut remplacé par Dale, qui fit du bon travail. Holstein fut superbe au bâton et contribua beaucoup à faire enregistrer les points des Royals.

Le président Sam Lichtenheim annonça aux journalistes une nouvelle qui plaira certainement à tous les amateurs de baseball: Nous aurons bientôt le plaisir de revoir notre ancien lanceur Frank Smith, qui reviendrait au bercail. Il n'a, paraît-il, soupé de la ligue Fédérale.

Howley sera absent de la partie pour quelques jours car il a appris que sa mère était mourante et il est immédiatement parti pour se rendre à son chevet.

Voici le résultat détaillé de la joute :

Providence	
Platte, r.f.	5 0 2 0 0 0
Shean, 2b.	5 0 1 4 2 1
McIntyre, l.f.	4 0 0 4 0 0
Bauman, 3b.	4 0 0 1 1 0
Tutwiler, c.f.	4 1 1 2 0 0

E. Onslow, 1b.	4	0	0	9	2	0
Fabrique, s.s.	3	2	2	1	4	0
J. Onslow, c.	4	1	3	6	2	0
Bentley, p.	3	1	2	0	1	0
Totaux.	36	5	11	27	12	1

Montréal

A. B. R. H. P. O. A. E.						
Smith, r.f.	5 0 2 1 0 0					
Keller, 3b.	4 0 1 1 5 0					
Whiteman, c.f.	2 1 1 3 0 0					
Kippert, l.f.	4 0 0 2 0 0					
Cunningham, 2b.	4 0 0 2 5 0					
Holstein, 1b.	3 1 1 14 0 0					
Purtell, s.s.	2 1 0 2 2 1					
Maley, s.s.	2 0 0 0 0 0					
Madden, c.	4 0 2 2 2 0					
Couchman, p.	2 0 0 0 1 0					
Dale, p.	0 0 0 0 0 0					
Mason, p.	0 0 0 0 1 0					
xDeiniger, c.	0 0 0 0 0 0					
xxFlynn, p.	1 1 1 0 0 0					
Totaux.	33	4	8	27	16	2

x Frappa pour Couchman.

xx Frappa pour Dale.

Résultat par reprises :

Providence, . . . . . 020001101—5

Montréal, . . . . . 000002110—4

### Sommaire

Coups de deux buts, Bentley, Smith, Whiteman, Flynn. Coup sacrifié, Bentley. Bats volés, J. Onslow, Whiteman. Laissés sur les buts, Providence 5, Montréal 10. Bats sur quatre balles, de Bentley 9. Retirés au bâton, par Bentley 4, par Couchman 1, par Dale 1. Double jeu, Shean à J. Onslow à E. Onslow. Bats sur erreurs, Providence 1, Montréal 1. Frappés par le lanceur, par Mason, Fabrique; par Bentley, Holstein.

Arbitres, Halligan et Mullin. Durée de la joute, 1:50.

Les autres parties de la ligue Internationale ont été remises à cause de la pluie.

POSITION DES CLUBS	
Rochester.	10 5 .667
Newark.	8 6 .571
Toronto.	9 7 .563
Baltimore.	10 8 .556
Providence.	7 9 .438
Jersey City.	7 9 .438
Buffalo.	6 8 .429
Montréal.	6 11 .353

## LA BOXE AU CANADIEN

AFIN D'EVITER DES ENNUIS AVEC LA POLICE, LA SEANCE DE BOXE, QUI SERA SUPERBE, AURA LIEU AU CLUB ATHLETIQUE.

Afin d'éviter des ennuis possibles avec la police, la séance de boxe qui devait avoir lieu, ce soir, au Parc Scholmer sera transportée au Club Athlétique. Comme les boxeurs engagés ont coûté très chers, la séance sera vraiment de premier choix. On compte sur une assistance nombreuse, car on verra aux prises, Kid Julian, Pisoni, Young Foley et plusieurs autres dont la renommée n'est plus à faire.

Ce sera une belle soirée.

## UN AUTRE BEAU DOUBLE-HEADER

DEUX FORTES PARTIES AU PROGRAMME POUR DIMANCHE DANS LA LIGUE DE LA CITE.— BALMORAL vs. SAINT-LOUIS. — MASCOTTE vs. ATHLETIQUE.

Après les succès des deux premières séances, il semble que la Ligue de la Cité, ayant à lutter contre des attractions locales assez fortes, ne peut présenter de programme plus soutenu que celui de la séance d'ouverture et celui de dimanche dernier. Qu'on ne s'y méprenne pas; deux fortes parties se encore inscrites pour dimanche prochain, et on peut s'en convaincre en jetant un regard tant soit peu attentif sur le programme de ce double-header, que voici:

1.30, Balmoral vs. Saint-Louis, 3.30, Mascotte vs. Athlétique.

De ces quatre clubs, trois ont gagné leurs parties d'inauguration. Il n'y a que Balmoral qui n'ait pas été chanceux contre l'Hochelega lors de la journée d'ouverture; encore s'en est-il fallu de fort peu pour qu'un ralliement à la 5ème inning ne lui apportât une victoire, qui paraissait certaine.

La première partie alignera donc Balmoral contre Saint-Louis. Après les brillants succès de l'équipe de l'Association du Nord, on peut croire qu'elle ne s'arrêtera pas dans le chemin de la victoire. La batterie Clément et Bergeron, qui a tenu les forts frappeurs de Jetté à trois hits, promet de fonctionner encore aussi bien dimanche contre ceux de McGoogan.

Mais, Balmoral que la deveine seule a empêché de débiter par une victoire contre l'Hochelega, est prêt à faire face aux balles de Clément. Il aura du reste, en Crozier, un lanceur de première force. A qui des deux, la palme ira-t-elle? On le saura dimanche.

La seconde joute au programme promet un duel de première valeur aux amateurs, qui y assisteront. Les Mascottes et l'Athlétique sont égaux pour la première place; il faudra de toute nécessité que l'un d'eux fasse sa soumission. Jim Moffatt fera probablement face à Odgers, et ces deux étoiles de la Ligue de la Cité se livreront un sensationnel duel.

Tous les amateurs de base-ball se porteront en foule à Maisonneuve, dimanche. Ils assisteront à deux superbes parties et ils, reviendront enchantés de leur après-midi.

## LES JOUTES D'HIER

LIGUE INTERNATIONALE.	
Providence, 5; Montréal, 4.	
Buffalo-Newark — Pluie.	
Rochester-Jersey-City — Pluie.	
Toronto-Baltimore — Pluie.	
LIGUE NATIONALE.	
Boston, 1; Pittsburg, 1 (10 reprises).	
St-Louis-Chicago—Trop froid.	
LIGUE AMERICAINE.	
Boston, 7; St-Louis, 0.	
Washington, 3; Chicago, 2.	
Détroit, 4; New-York, 0.	
Cleveland, 12; Philadelphie, 4.	
LIGUE FEDERALE.	
Pittsburg, 5; Baltimore, 5 (10 reprises).	
Chicago-St-Louis—Terrain détrempé.	
Indianapolis-Kansas-City — Pluie.	
Buffalo-Baltimore — Pluie.	

## LE BASEBALL A NICOLET

Nicolet, 12 mai 1914.

Monsteur, Je ne doute pas que vous serez assez obligé de mettre dans votre page de sport ce compte rendu d'une célèbre partie de balle au but qui a eu lieu dimanche, sur le terrain du séminaire.

Pour aller au plus court, laissez-moi vous dire que c'est le résultat d'une partie très contestée entre Méthode et Syntaxe, qui a pris sa source d'une ligue formée entre trois classes, Elements, Syntaxe et Méthode. Aujourd'hui, nous avons vu aux prises Syntaxe et Méthode. Méthode a remporté les honneurs de la journée, non pas sans lui demander un surcroît de courage et d'adresse. Aussi avons-nous des félicitations particulières à adresser au receveur et au lanceur du club vainqueur. Mais n'oublions pas aussi la fameuse batterie des vaincus, qui seront pour les prochaines parties de redoutables vaincus qui feront peut-être mordre la poussière aux héros d'aujourd'hui.

Voici le résultat détaillé de la joute :

Méthodistes.						
AB. R. H. PO. A. E.						
Mavrand, s. s.	4 1 0 1 1 1					
Bergeron, p.	6 1 0 0 3 1					
Houde, c. f.	4 1 0 0 1 1					
Tessier, 1 b.	7 2 1 9 2 0					
Lamothe, 3 b.	5 3 3 0 2 0					
Blais, 2 b.	7 1 3 0 2 0					
Rousseau, c.	4 2 4 13 2 1					
Bourque, l. f.	5 2 3 0 1 0					
Coruffagna, s. s.	5 2 2 1 3 1					
Totaux.	47	15	16	24	16	5

Arbitre, Destroiers. Assistance, 250.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

# HARNAIS DE LUXE

## EXPOSITION

Nous invitons les amateurs à visiter notre exposition de Harnais de luxe; c'est de l'avis des connaisseurs, l'ensemble le plus complet et le mieux choisi jamais vu à Montréal.

Tous les modèles nouveaux de Harnais de promenade, simples et doubles, dans tous les styles connus, y sont représentés pourvus de toutes les améliorations nouvelles.

### LES EXPOSANTS AU "HORSE SHOW" SONT SPECIALEMENT INVITES.

A part les Harnais, nous avons un assortiment complet de Selles et d'articles de sellerie moderne, Couvertes, etc., absolument tout ce qu'il faut pour chevaux dans toutes les circonstances.

Jambières, Cravaches, Fouets, etc., tout ce qui est nécessaire au cavalier.

**Jamontagne Limitée.** 338 rue NOTRE-DAME O. Près de la rue McGill MONTREAL.

BLOC BALMORAL

## LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Américaine, Nationale et Fédérale:

LIGUE AMERICAINE.	
St-Louis	00000000—0 3 4
Boston	20320000—7 5 0
Taylor, Baumgardner, Manning, Agnew et Jenkins; Foster et Thomas.	
Chicago	00110000—2 7 2
Washington	00001011—3 10 1
Benz et Kuhn; Johnson et Henry.	
Détroit	30000010—11 0 0
New-York	00000000—0 4 3
Covaskie et Stanaga; Schulz, Warhop, Cole et Sweeney.	
Cleveland	10006121—12 16 1
Philadelphie	00200101—4 8 4
Mitchell et Carisch; Busch, Pennock et Strugis.	

## POSITION DES CLUBS.

G.	P.	Pc.
Détroit	17	7 708
Philadelphie	10	8 556
New-York	10	10 500
Washington	10	10 500
St-Louis	11	11 500
Chicago	10	13 435
Boston	8	11 421
Cleveland	8	14 364

## POSITION DES CLUBS.

G.	P.	Pc.
Pittsburg	15	4 780
New-York	9	6 600
Philadelphie	9	6 600
Brooklyn	9	6 600
Chicago	10	11 476
St-Louis	9	14 391
Chicago	8	13 381
Boston	3	12 200

## LE NATIONAL ET LA N. L. U.

Les directeurs de l'A.A.A.A. Nationale ont décidé à leur assemblée d'hier soir, d'envoyer des délégués à la prochaine assemblée de la N.L.U. pour savoir à quelles conditions notre association pourrait être représentée par un club dans cette ligue.

## POSITION DES CLUBS.

G.	P.	Pc.
Baltimore	12	5 706
St-Louis	13	9 591
Indianapolis	11	8 579
Chicago	11	10 524
Brooklyn	7	8 457
Kansas City	9	14 391
Buffalo	7	11 389
Pittsburg	7	12 368

## YOUNG GOTCH CONTRE BENARD

M. J. O. Séguin, gérant du vaillant lutteur Arthur Bénard, est passé à nos bureaux ce matin pour nous annoncer que Young Gotch avait accepté de rencontrer son protégé, lundi soir, aux salles du Cercle Parisien. C'est une autre belle rencontre en perspective.

## LE VICTORIA DE SAINT-LAMBERT

Le club de baseball Victoria de Saint-Lambert vient de se réorganiser et lance un défi à tous les clubs dont les joueurs sont âgés de 14 à 16 ans.

L'équipe du Victoria se compose comme suit: Lemieux, capt., receveur; H. Boissy, lanceur; J. Brault, 1er but; N. Betournay, 2ème but; G. Cousineau, avant-garde; A. Surprenant, 3ème but; N. Chamberland, C. Snyder et A. Z. Saint-Germain, voltigeurs; P. Perras et E. Guilbault, substituts.

Pour informations, s'adresser à M. Alired Surprenant, 23, rue Saint-Denis, Montréal.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

## BELLES VOITURES DE PROMENADE

Ce modèle et plusieurs autres au nouveau magasin "LE-GARE".

Surveys, Minto, Dog Carts comme voitures pour famille.

BUREAU-CHEF, QUEBEC.

PRIX AUSSI INTERESSANTS QUE L'ASSORTIMENT.

# P. T. LEGARE LTEE

180 Amherst, Montréal.

## DANS LE MONDE DE LA CROSSE

PITRE EST ENGAGE.

Le National ne sera évidemment pas pris en défaut de forme le 23 mai contre les Tecumseh. Paul Lefebvre a fait exécuter hier soir à nos joueurs, force manoeuvres nouvelles qui les ont fait suer à grosses gouttes. Tout en visant à la pleine possession des moyens nécessaires pour bien tenir tête à leurs rivaux durant 60 minutes, nos joueurs s'intéressent principalement à posséder cette science du jeu qui rend les équipes redoutables. Para a signé son contrat hier après-midi et a participé à la pratique d'hier soir.

## LE RETOUR DU PRESIDENT.

Le rumeur circuleit en ville, hier après midi, que M. Percy Quim, le président en vacances de la D. L. A., sera de retour d'Angleterre cette semaine. Ses amis nous assurent qu'il décidera de ne pas résigner comme président du Big Four.

## LE NATIONAL ET LA N. L. U.

Les directeurs de l'A.A.A.A. Nationale ont décidé à leur assemblée d'hier soir, d'envoyer des délégués à la prochaine assemblée de la N.L.U. pour savoir à quelles conditions notre association pourrait être représentée par un club dans cette ligue.

## POSITION DES CLUBS.

G.	P.	Pc.
Baltimore	12	5 706
St-Louis	13	9 591
Indianapolis	11	8 579
Chicago	11	10 524
Brooklyn	7	8 457
Kansas City	9	14 391
Buffalo	7	11 389
Pittsburg	7	12 368

## DU RECRUTEMENT.

Cornwall, 13. — Le club de crosse Toronto continue à faire du recrutement en cette ville. Après avoir enlevé Donihée à l'équipe Cornwall, il y a deux ans, le gérant Uperhgrove a mis le grappin sur Eddie Somerville, cette année. Celui-ci est un joueur de grand avenir, et Toronto vient de faire une précieuse acquisition. Le National, de son côté, a frappé bon



**temps qu'il fera**

DEMAIN :  
Beau et chaud.

Bulletin d'après le thermomètre de  
Hearn & Harrison, 35 rue Notre-Dame  
Est. R. de MESLE, gérant.

Aujourd'hui maximum . . . . . 63  
Minimum de l'an dernier . . . . . 65  
Aujourd'hui minimum . . . . . 45  
Même date l'an dernier . . . . . 41

**BAROMETRE**  
8h. matin, 30.16; 11h. matin, 30.14;  
midi, 30.12.

**JEUDI, 14 MAI**  
Saint-Boniface, martyr.  
Lever du soleil à 4 heures 33.  
Coucher du soleil : 7 heures 21.  
Lever de la lune : mat.  
Coucher de la lune : 8 heures. 29

## LES CAISSES A L'ASSAUT DE TAMPICO

UN BILL DE M. MEIGHEN PRESENTE AUX COMMUNES CE MATIN. — PROJETS DE LOI CONCERNANT LES PORTS DE QUEBEC ET DE MONTREAL.

LE BUDGET A VERA-CRUZ.

(De notre correspondant)

Ottawa, 13. — Ce matin, à la séance de l'avant-midi, aux Communes, M. Meighen, le solliciteur-général, a présenté son bill relatif aux caisses de crédit coopératives. C'est la même mesure que l'an dernier. M. Laurier lui a demandé s'il la ferait adopter cette année, et M. Meighen a répondu qu'il espérait que la Chambre le ferait, car cette mesure ne devrait pas soulever grande discussion. Car c'est substantiellement la même que la Chambre a déjà étudiée à différentes reprises. Le bill a subi sa première lecture.

La Chambre a aussi adopté en première lecture deux bills de M. Hazen: l'un pourvoit à des avances de 9 millions que l'Etat doit faire à la Commission du Havre de Montréal pour compléter plusieurs travaux entrepris et en exécution d'autres, selon des plans et devis approuvés par arrêté ministériel. Cette somme est remboursable à l'Etat dans 25 ans et porte intérêt au taux de 3 et demi pour cent, payable semi-annuellement. Le second autorise un prêt de 2 millions à la Commission du Havre de Québec, pour des travaux et à des conditions analogues. Il y a ensuite étude du budget des postes pour 1914-1915. Le C.N.R. et la garantie de 45 millions de ses obligations seront à l'ordre du jour après-midi.

## LE JUGÉ SE RECUSE

UN JUGE DE LA COUR SUPERIEURE REFUSE D'ENTENDRE UN PROCES, ALLEGUANT QU'IL EST INTERESSE DANS LES COMPAGNIES CONTESTANTES.

JUGEMENT DU CONSEIL PRIVE.

(Service de la Presse Associée)

Washington, 13. — Les dernières dépêches envoyées ce matin à Washington par le contre-amiral Badger, disent que les rebelles continuent toujours le bombardement de Tampico.

De nouveaux renforts d'hommes et d'artillerie, reçus au cours de la nuit par les assiégés, indiquent leur décision bien arrêtée de mettre fin au siège de la ville au plus tôt. Les assiégés offrent cependant une forte résistance.

Les dépêches ajoutent que les troupes constitutionnalistes des États de l'ouest, se dirigent vers Mazatlan, dont ils regardent la chute comme imminente.

Le général Funston, de son côté, déclare qu'il n'y a aucune attaque à craindre de la part des fédéraux à Vera-Cruz.

## SALAIRES AUGMENTES

LES COMMISSAIRES PORTENT, SANS QU'IL LE DEMANDE, LA SOLDE DU CHEF CAMPEAU A \$6,000. — M. CHARPENTIER OBTIENT \$3,500.

DU TRAVAIL

Ca été, ce matin, la journée de la police au bureau des commissaires. Le chef Campeau est venu lui-même présenter son rapport par lequel il grève le budget de \$154,000. Les commissaires y ont eux-mêmes ajouté deux mille cinq cents dollars. Ainsi, le chef Campeau, qui ne demandait rien pour lui, a vu accroître sa solde de mille dollars. M. Hébert voulait qu'on ajoutât cinq cents dollars. M. McDonald, plus généreux, est allé jusqu'à mille. M. Charpentier, qui remplissait les fonctions de M. Silas Carpenter comme chef de la sûreté, mais ne touchait pas son salaire, aura désormais comme son prédécesseur \$3,500 par année; il est augmenté de mille dollars. M. Grandchamps, sous-chef de police, touchera désormais \$3,000, soit \$500 de plus qu'il avait auparavant. La demande d'augmentation du traitement de M. Charpentier a été faite par M. le commissaire Hébert.

M. McDonald a prié, par résolution, le chef Campeau de faire un rapport sur les salaires touchés par ses hommes, afin que l'on puisse voir s'il n'y a pas des remaniements à opérer.

Dans le rapport adopté ce matin, le chef obtient deux cents hommes de plus, pour la police, et dix de plus pour la sûreté.

Enfin, on lui donne une voiture automobile à sept places, on en donne une également à son assistant et à l'inspecteur de la police pour la division est. Parmi les réformes les plus importantes, notons deux paquebots automobiles et une ambulance, également automobile.

Le maire était le premier à crier "carried" (car il semble ignorer l'existence du mot "adopté") pour tous ces items.

En outre, les commissaires ont été unanimes à faire des éloges de notre système de police.

M. Hébert a présenté une résolution à l'effet d'abroger l'ancienne résolution du bureau des commissaires fixant une somme déterminée pour le dépôt exigé des soumissionnaires; d'après la nouvelle résolution le montant du dépôt devra être dix pour cent de celui de la soumission.

## Où Acheter Demain

Messieurs les Gens d'Affaires, Songez à votre Bourse

S'il vous faut quelque chose en fait de meubles, rugs, etc., ce printemps, ne craignez pas de venir nous voir, vous trouverez certainement ce qu'il vous faut. Notre assortiment est considérable et pour ceux qui ne connaissent pas encore l'importance de notre maison nous ajouterons que notre magasin, mesurant 43 pieds par 95 et bâti à quatre étages, regorge de tout ce qu'il y a de plus nouveau en articles d'ameublement de maison.

Vous aurez vite oublié la différence du trajet, quand vous aurez constaté la différence entre nos prix, et ceux des maisons du centre de la ville.

**ARCHAMBAULT**  
949 St-Denis, coin Rachel

**PHARMACIE Lecours et Lanctot**  
510 STE-CATHERINE EST  
Coin St-Denis, Montréal.  
Téléphones :  
Est 4608-833-2770

**Le soleil de mai**  
est perdue; il réchauffe, mais aussi il rougit la peau. Nous recommandons l'usage de la ROSELINE en tout temps, mais particulièrement au printemps.

La ROSELINE est une Lotion Parfumée, efficace et hygiénique.

25c et 50c les grands flacons.

**Occasion dans les Blouses**  
Blouses en marquisette, crêpon, garnies de gaufre de dentelle et manches longues, aussi en mull, garnies de dentelle et broderies, collet haut ou bas. Valant \$3.00. Pour vendredi et samedi. . . . . \$1.49

Blouses en soie messaline dans les couleurs les plus nouvelles, garnies d'un gaufre en soie, manches longues. Valant \$6.00. Pour vendredi et samedi. . . . . \$3.99

**N.-G. Valiquette**  
LIMITEE  
Palais d'Ameublement  
471-477  
Ste-Catherine Est

Un Ameublement complet de Salle à Manger pour \$20.00

L'offre la plus remarquable jamais faite au public montrealais. Une salle à manger complètement meublée pour \$20.00. Cette offre merveilleuse comprend un buffet, une table ronde à extension avec deux panneaux additionnels et cinq chaises en orme doré. Des commandes de chaises à la manufacture ont seules permis d'obtenir un si bas prix. Venez le voir. L'ameublement de sept morceaux complet pour \$20.00.

**Dupuis Frères**  
Le Magasin du Peuple  
447 SAINTE-CATHERINE EST

**Vente de Chapeaux Garnis pour Enfants**

BELE VALEUR — Nous mettons en vente demain un lot spécial de jolis petits chapeaux garnis pour enfants, lesquels nous avons marqués à un prix extraordinairement bas.

Ils sont en paille fantaisie, garnis de fleurs et de ruban, dans un assortiment de couleurs de choix. Spécial de 59c

**Notre Département de Linoléums**

a reçu son assortiment complet et les dessins sont de toute beauté. Les patrons dominants sont la tuile de fantaisie, pour cuisine et passage; l'oriental pour salle à dîner et boudoir; les dessins floraux et japonais pour chambre à coucher, et le dessin parqueté, pour office.

Prix des linoléums, 55c et plus. Prix des préfaits, 25c et plus

**Leroux, Dagnault & Brault**  
Télé. Est 6819-637-29 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

## Dernière heure

### LES LETTRES DE FADETTE

Le lecteur trouvera aujourd'hui en page 2 le troisième coupon dont la série de six (il en paraîtra un chaque jour de cette semaine) donnera droit à un exemplaire des Lettres de Fadet, en y joignant 20 sous à nos bureaux, et en y ajoutant 3 sous pour les frais d'expédition par la poste, s'il y a lieu.

Les Lettres forment un volume petit format de 150 pages et sont très joliment imprimées sur papier fort.

Elles ne seront pas mises dans le commerce avant la fin de la publication des coupons du Devoir.

### NOTRE PROCHAIN ROMAN

Le prochain roman mensuel que le Devoir offrira à ses lecteurs est intitulé *Les Ames fortes*, et est l'oeuvre de M. G. Saint-Germain.

La publication des coupons y donnant droit commencera le lundi 18 et le roman sera, dès le 25 mai, à la disposition de nos lectrices et de nos abonnés.

### LES SOUPERS DES AMIS DU "DEVOIR"

Le douzième souper bi-mensuel des amis du "Devoir" aura lieu au "St. Lawrence Hall", le jeudi, 14 mai à 7 heures.

On peut se procurer des billets dès maintenant aux bureaux du "Devoir", 43 rue Saint-Vincent, et aux adresses suivantes:

M. le docteur Chouinard, 1675 Est rue Sainte-Catherine;  
M. J. A. Payette, 1882 ouest rue Notre-Dame;  
M. E. Boursier, 57 rue Laprairie, coin Châteauguay;  
Pharmacie Emery, 1001 ouest avenue Laurier;  
M. Anatole Renaud, 301 boulevard Saint-Laurent.  
M. Paul Rolland, 165 rue Hadley;  
M. J. H. Langevin, 365 Marie-Anne, coin Berri.  
M. Alfred Goyette, 124, est avenue Mont-Royal.

### DEUX DEPECHE A LA POLICE

On trouvera ailleurs une dépêche de la "Presse Associée" à propos des écoles de Manitoba que nous publions sous toutes réserves. Il faudra attendre de plus amples renseignements avant de pouvoir apprécier la vraie portée de la démarche des directeurs de l'école Sainte-Marie.

Une autre dépêche de la "Presse Associée" revient sur l'incident à la suite duquel M. l'abbé Loiseleur, curé du Lac au Canada, aurait été suspendu de ses fonctions par Mgr Fallon. Elle est d'un caractère trop évidemment tendancieux pour que nous jugions à propos de la publier.

La seule chose qui paraît certaine, c'est que M. l'abbé Loiseleur a refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées par le tribunal désigné par Mgr Fallon. Et l'incident aura probablement des suites devant les tribunaux ecclésiastiques supérieurs.

### EN L'HONNEUR DE SIR WILFRID

UN GRAND DINER SERA DONNE AVANT LA FIN DE LA SESSION POUR CELEBRER UN TRIPLE ANNIVERSAIRE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 13. — Il y a eu ce matin, avant la séance, une réunion intime des libéraux, aux Communes et au Sénat, en l'absence de M. Laurier. Ce sera, ces semaines-ci, le 46ième anniversaire du mariage de M. Laurier, le 48ième anniversaire de son premier discours au parlement, et le cinquantième anniversaire de son premier discours en public. Pour célébrer ces différents anniversaires, sénateurs et députés libéraux ont résolu d'offrir un grand dîner à M. Laurier, fort prochainement. Ils doivent le consulter quant à la date de cette fête. Des libéraux de toutes les parties du pays seront invités et cette manifestation aura une signification importante. Le dîner aura lieu au restaurant des Communes, avant la fin de la session.

### HEUREUSE TRAVERSEE

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Un cablogramme reçu ce matin au palais archiepiscopal, de M. l'abbé Joseph Hallé, annonce l'arrivée au Havre de Sa Grandeur Mgr Bégin; le message se lit comme suit:

"Venons d'arriver au Havre. Heureuse traversée. Mgr Bégin en excellente santé, en route pour Paris".

(Signé) HALLE.

### UNE CHUTE DE 40 PIEDS

DEUX OUVRIERS GRIEUREMENT BLESSES SUR LES QUAIS.

Deux ouvriers, George Clément et Joseph Dion, ce dernier demeurant au No 26 de la rue Fullum, sont tombés, ce matin, vers les 9 heures, d'une grue de 40 pieds de hauteur au pied de la rue McGill. Ces deux ouvriers travaillaient pour la commission du Havre.

Transportés à l'hôpital Général, Dion souffrait de contusions au côté gauche et fut traité au dispensaire, et son compagnon, Clément, avait des blessures à la tête, et la jambe droite fracturée.

### MOUVEMENT DES NAVIRES

Le navire "Canada" est arrivé hier soir avec 820 passagers, 279 personnes avaient des billets de première classe. Le capitaine Ingham commande le "Canada".

Le "Scotian", de la ligne Allan, est arrivé ce matin avec 509 passagers venant de Londres et du Havre. A bord se trouvaient 200 Italiens et une centaine de Français.

Le "Royal George" est attendu aujourd'hui ainsi que le "Normenia" venant de Philadelphie avec une cargaison de sucre.

### UNE PLAINTE CONTRE M. MARANDA

M. Joseph Menier, dont nous racontions hier l'aventure, au cours de la dernière campagne municipale, a porté ce matin une plainte, en cour de police contre MM. P. E. Maranda, candidat défait dans Hochelaga, Alfred Lapointe, J. A. Bissonnet et Ernest Tétrault, qui l'accusent de conspiration, pour obtenir \$200 de lui.

M. Maranda aurait emprunté \$200 de M. Menier, le jour de l'appel nominal, avec promesse de remboursement le lendemain de l'élection. Comme garanties, M. Alfred Lapointe aurait donné un cheveu sur la langue d'Hochelaga où il n'avait pas de fonds; M. Aimé Bissonnette aurait donné un cheveu comme garantie et M. Ernest Tétrault aurait certifié par écrit que M. P. E. Maranda était le propriétaire d'un cheval et d'une voiture qui étaient aussi données comme garantie.

Le lendemain de l'élection, M. Maranda avait perdu son dépôt et le refusait de rembourser M. Menier.

Celui-ci s'empara d'un cheval qui se trouvait dans l'écurie de M. Maranda, mais qui ne lui appartenait pas. Menier fut arrêté pour vol, et comparaitra samedi.

Ce matin, il prenait à son tour des procédures contre M. Maranda et ses trois amis.

Me J. de Lorimer agit pour la poursuite dans cette dernière cause.

### CHEZ LE RECORDER

Sept marchands juifs ont été condamnés à \$5 d'amende et aux frais, par le recorder Semple, pour avoir tenu leurs magasins ouverts les mercredis et jeudis soirs, jours où la fermeture est obligatoire dès 7 h. 30.

Bertha Beauchemin et sept autres filles habitant une maison de désordre, rue Saint-Dominique, ont été condamnées à 3 mois de prison, à \$50 d'amende ou à trois autres mois, par le recorder Semple.

### MORT D'UNE ROMANCIERE

(Service de la Presse Associée)

Londres, 13. — Mlle Isabelle Tyvie Mayo, la célèbre romancière écossaise, est morte ce matin à l'âge de 71 ans.

Elle a aussi écrit plusieurs ouvrages sous le pseudonyme d'Edward Garrett.

### PRECOCES CAMBRIOLEURS

(Service de la Presse Associée)

Toronto, 13. — Six jeunes garçons dont l'âge varie de treize à dix-sept ans, ont été mis en prison hier. La police refuse de divulguer leurs noms, car ils appartiennent aux meilleures familles de Toronto. Ils vont à répondre à l'accusation de vol et de cambriolage.

### RECITS DE REFUGIES

Gaiveston, Tex., 13. — Un groupe de réfugiés américains, arrivés hier soir du Guatemala, où ils s'étaient enfuis, sur le steamer "Brighton", ont raconté certaines rencontres qui viennent d'avoir lieu entre les troupes américaines et mexicaines, près du golfe de Tehuantepec, ainsi que la tentative faite par quelques Mexicains pour brûler un train transportant des réfugiés américains.

### ON ABANDONNERAIT MEXICO

Washington, 13. — M. Nelson O'Shaughnessy, ancien chargé d'affaires des Etats-Unis à Mexico, a laissé entendre hier, au cours de son entrevue avec le président Wilson, que le général Huerta se préparait depuis longtemps à quitter la capitale avec ses troupes pour aller s'établir à Puebla, à mi-chemin entre Mexico et Vera-Cruz.

### LA BATAILLE DE TAMPICO

Washington, 13. — Les dernières dépêches reçues au Département de la Marine disent que la bataille entre constitutionnalistes et fédéraux, sous les murs de Tampico, s'est terminée très tard hier soir.

On n'en connaît pas cependant les résultats.

### L'ARRIVEE DES MEDIATEURS

Niagara, 13. — Les médiateurs arriveront à Buffalo, en route pour cette ville, vers 8 heures 25 samedi matin.

Les délégués mexicains, qui doivent se rendre à Key West au cours de la journée, arriveront à Niagara dans la nuit de samedi à dimanche.

New-York, 13. — Le steamer "City of Macon", nolisé par le gouvernement américain, a quitté New-York ce matin, pour Mexico, où il porte une cargaison d'armes et de munitions.

### LE DRAME DE SAINT-SAUVEUR

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Les funérailles de Mlle Marie Blanche Dubois, la victime du drame de Saint-Sauveur, ont eu lieu ce matin avec le concours d'une foule immense. Cette épouvantable tragédie continue de faire le sujet de toutes les conversations et d'être entourée du plus profond mystère. Des rumeurs de toutes sortes circulent, auxquelles on ne peut ajouter foi. Mais la reprise de l'enquête apportera sûrement demain quelques éclaircissements sur cette mystérieuse tragédie. Il n'y a jusqu'à présent aucun développement nouveau.

### CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique se réunira aujourd'hui au Parlement pour sa session de dimanche sous la présidence de l'hon. Boucher de la Bruère.

La plupart des membres sont présents ou se sont fait représenter. A la séance de ce matin, le comité a approuvé les ouvrages classiques suivants: Cours de langue française, Cours moyen, par les Frères de l'Instruction Publique; Précis d'Histoire Sainte, Ancien et Nouveau Testament, par les mêmes. La classe en anglais, Cours élémentaire, Premier degré, par les mêmes. Glossaire anglais et français des termes et locutions électro-techniques les plus utiles, compilé par Aristide Filiatrou, par l'abbé Corbelle. Il y a une autre réunion cet après-midi.

### LE RAPPORT BOUCHER

Le Dr Boucher a présenté le budget supplémentaire du bureau d'hygiène et des statistiques demandant des allocations au montant de \$57,041. Beaucoup des items ont été refusés à plus tard.

A propos d'une lettre de la Montreal Housewives League, demandant l'application des lois de l'inspection du lait, son honneur le maire est d'avis que le bureau de l'hygiène et des statistiques devrait suspendre pour un an le règlement qui fixe à 20 pieds la distance qui doit séparer les glaciers et les établis des laitiers. Le maire ne veut pas que la livraison du lait tombe entre les mains d'un trust et demande un peu de répit pour les laitiers. Le Dr Boucher dit que les laitiers ont demandé depuis longtemps ce délai et le maire Martin assure que cette année sera la dernière accordée aux laitiers.

Le commissaire Ainey déclare qu'il a été trompé par l'ingénieur Janin dans la question des égouts du quartier Saint-Gabriel, qui devaient être faits en béton armé quand M. Janin a affirmé qu'il était question de tuyaux en ciment seul.

Si l'information donnée par M. Janin est inexacte, les commissaires

### IMMIGRANTS NATURALISES

Toronto, 13. — 627 étrangers se sont présentés devant le greffier de la cour hier pour obtenir leurs certificats de naturalisation. Les deux tiers d'entre eux étaient des Russes.

### POURSUITE DES CAMBRIOLEURS

Le détective Fafard s'est rendu ce matin, à Pembroke, Ont., d'où le chef Carpentier a reçu un message téléphonique l'avertissant que deux hommes répondant à la description détenus par la police.

Des compagnons de Perrin étaient On se rappelle que Perrin et ses compagnons, après avoir volé l'autobus de M. Aimé Handfield, cambriolèrent le magasin de Greg Farnvos, coin Papineau et Saint-Jérôme.

Perrin fut blessé d'un coup de revolver tiré par Farnvos, et il se livra lui-même à la police. Ce matin, il comparaitra et l'enquête a été fixée au 13.

D'après des informations qu'il a données à la police, l'un de ses compagnons se nommait Roméo Demers. Le Grec Farnvos a aussi pu donner une bonne description des deux cambrioles, encore au large.

Ce midi, le chef Carpentier n'a encore reçu aucune nouvelle du détective Fafard.

### LA TAXE DES PAUVRES

Dans une lettre qu'un contribuable du nom de Cordouner adresse au maire, lettre que celui-ci a transmise ce matin à ses collègues, il est parlé d'une question très importante pour Montréal; celle de l'imposition d'une taxe sur les affiches des lieux d'amusement. Le maire et les commissaires ont accueilli cette proposition avec beaucoup d'intérêt et y ont vu une source de revenu pour les institutions de charité de la ville.

La communication de M. Cordouner a été référée au comité de législation avec prière de mettre à l'étude l'opportunité de ce nouvel impôt qui existe dans plusieurs grandes villes, notamment à Paris.

### PAYEZ VOS HOMMES

M. Martin a demandé ce matin que le salaire d'un contremaître soit porté à \$800 par année de \$600 qu'il était. Il n'est pas juste, de donner de si chétifs appointements à des chefs de famille, dit-il, et il conclut en s'adressant à ses collègues qui acceptent d'embler sa proposition: "Payez vos hommes et ce seront des bons serviteurs."

### M. MARTIN ECRIT

M. Martin a adressé une lettre personnelle au premier ministre, M. Borden et au ministre des chemins de fer et des canaux pour lui demander pourquoi on ne commence pas immédiatement les travaux sur le port qui donnerait du travail à des centaines et des milliers d'ouvriers qui en manquent.

### LE BUDGET

Le Dr Boucher a présenté le budget supplémentaire du bureau d'hygiène et des statistiques demandant des allocations au montant de \$57,041. Beaucoup des items ont été refusés à plus tard.

A propos d'une lettre de la Montreal Housewives League, demandant l'application des lois de l'inspection du lait, son honneur le maire est d'avis que le bureau de l'hygiène et des statistiques devrait suspendre pour un an le règlement qui fixe à 20 pieds la distance qui doit séparer les glaciers et les établis des laitiers. Le maire ne veut pas que la livraison du lait tombe entre les mains d'un trust et demande un peu de répit pour les laitiers. Le Dr Boucher dit que les laitiers ont demandé depuis longtemps ce délai et le maire Martin assure que cette année sera la dernière accordée aux laitiers.

Le commissaire Ainey déclare qu'il a été trompé par l'ingénieur Janin dans la question des égouts du quartier Saint-Gabriel, qui devaient être faits en béton armé quand M. Janin a affirmé qu'il était question de tuyaux en ciment seul.

Si l'information donnée par M. Janin est inexacte, les commissaires

### REMERCIEMENTS.

La famille Napoléon Martin remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Madame Veuve Ludger Leroux.

### NAISSANCE

LEBLANC. — A Montréal, le 11 mai 1914, au No. 1352 Saint-André, l'épouse de M. Aimé Leblanc, une fille, baptisée: Marie-Bernadette-Eugénie.

Perrain et marraine, M. Ernest Bélliz, et Mlle Bernadette Bélliz, oncle et tante de l'enfant.

### SERVICE ANNIVERSAIRE

MORIN. — Vendredi, le 15 courant, à 7 heures, au No. 1, l'église Saint-Pierre, sera chanté le service anniversaire de Madame Edmond Morin, née Estéenne Belanger.

Parents et amis, sont invités à y assister, sans autre invitation.

SIMARD. — Un service anniversaire sera chanté à la chapelle Nazareth, 35 rue Sainte-Catherine Ouest, samedi, le 16 courant à 8 heures, pour le repos de l'âme de Eva Masson, épouse de J. W. Simard.

### DECES

BLOUIN. — A Lévis, le 11 courant, est décédé à l'âge de 48 ans 5 mois, Dame Emma Talbot, épouse de M. J. N. Blouin, agent de passage au Vermont Centre.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures. Départ de la maison mortuaire à 9 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

### DECES A MONTREAL

BOUCHER, Simone, 5 jours, enfant de Joachim Boucher, cordonnier, rue Lasalle, 529.

COUTURE, Cordélie Landry, 51 ans, femme de Joseph Couture, employé civil, rue de Beaubien, 96, le repos, rue Centre.

DANSEREAU, Antoinette, 2 mois, enfant d'Arthur Dansereau, député-protonotaire, rue Roy, 403.

GAGNON, Jeanne, 2 ans, enfant de J. B. Gagnon, Journalier, rue Berthel, 1354.

DUSSAULT, Jeanne, 4 mois, enfant d'Émile Dussault, voyageur de commerce, rue Lacombe, 85.

LEVEILLE, Pascal-Benoît, 77 ans, rue Saint-Timothée, 55.

LANIER, M. Wilfrid, 28 ans, mécanicien, rue Dorchester, 237 Est.

LENOIR-ROLLAND, Georges, marchand, 20 ans, rue Notre-Dame, 442.

MONETTE, Honoré Bagot, 28 ans, femme d'Antoine Monette, journalier, rue Delisle, 57.

MAJOR, Mose, commerçant, 47 ans, rue Alma, 658.

PAPATTE, Marguerite, 9 mois, enfant de Charles Papatte, mécanicien, rue Frontenac, 38.

PARADIS, Raymond, 4 ans, enfant de Jos. Paradis, entrepreneur, rue Falaise, 415.

PAQUETTE, Joséphine, 10 ans, enfant de Adolphe Paquette, journalier, rue Notre-Dame, 1757 Est.

POLIER, Gaspard Polier, 15 ans, fils de Polier, fabricant, rue Saint-Denis, 1222.

SULIVAN, James, 67 ans, bourgeois, rue Saint-Hubert, 1354.